

Fédération de 892 associations
et 62 808 personnes signataires de sa Charte
Agréée pour la protection de l'environnement

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2022 DU RÉSEAU "SORTIR DU NUCLÉAIRE"



SOMMAIRE

Rapport moral 2022 du Conseil d'administration	3
Rapport d'activité	5
1. Rétrospective : Le Réseau en action en 2022	5
<i>Des campagnes en veux-tu ? En voilà !</i>	5
<i>Les "promesses bidons" des candidat·e·s à la présidentielle</i>	5
<i>Contre de nouveaux réacteurs EPR la lutte continue...</i>	8
<i>Prémices d'une campagne autour d'un bien commun : l'eau</i>	11
Soutien à la lutte contre Cigéo et contre la nucléarisation du Grand Est	12
<i>Un front juridique et des groupes de travail</i>	12
<i>Participation au Front associatif et syndical contre Cigéo</i>	14
<i>Actualité chargée du côté des mobilisations autour de Cigéo</i>	14
EPR : le fiasco industriel continue, nous restons mobilisé·e·s	15
<i>Barrage juridique à la mise en service de l'EPR de Flamanville</i>	15
<i>EPR de Flamanville : rendre visibles les manigances d'EDF</i>	16
Le parc nucléaire vieillit et se dégrade : non à la prolongation des réacteurs et usines atomiques ...	16
<i>Les affaires de malfaçons, de fraudes et d'usure</i>	16
<i>Actions autour des vieux réacteurs</i>	18
Non, le nucléaire ne sauvera pas le climat !	19
<i>Actions en justice</i>	19
<i>Climat : une présence régulière à renforcer plus encore</i>	20
Et plein d'autres actions	21
<i>Des actions juridiques liées à des pollutions</i>	21
<i>Des actions juridiques liées à des problèmes de sûreté</i>	22
<i>Des mobilisations</i>	22
2. Un Réseau bien visible	24
Communication grand public	24
<i>Un Réseau toujours présent dans les médias en 2022</i>	25
<i>Le site internet</i>	25
<i>Les réseaux sociaux</i>	27
<i>Boutique et matériel militant</i>	28
3. Mise en réseau et dynamique associative	31
<i>Projet associatif : remise en question de la gouvernance interne du Réseau</i>	31
<i>Surveillance citoyenne des installations nucléaires : un réseau libre et indépendant</i>	31
<i>L'action juridique au service des luttes locales</i>	32
<i>Des actions avec les associations et mouvements proches</i>	33
<i>Solidarités internationales</i>	34
4. Des fonctions support au service de l'action antinucléaire	35
<i>Informatique et sécurité</i>	35
<i>Secrétariat</i>	35
<i>Administration de l'association</i>	35
<i>Richesses humaines</i>	36
<i>Gestion financière et comptabilité</i>	37

RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La première année du mandat de notre Conseil d'administration a été plus que mouvementée. Mouvementée en interne, mouvementée comme les luttes antinucléaires, mouvementée par la situation climatique et sociale. Le contexte pro-nucléaire sans précédent s'ancre dans une politique toujours plus autoritaire et répressive. En réalité, nous le savions déjà car nous le vivons, mais le reste du mouvement social et la société en général semblent désormais en prendre profondément conscience. Ainsi nous voyons gronder face à cela une contestation créative, qui ne se résigne pas ! Nous souhaitons oeuvrer pour que les luttes antinucléaires y aient toute leurs place.

Ce contexte nous fait bien débattre entre nous, pour déterminer le positionnement du Réseau, et cela est une richesse. Participer au débat public EPR2, ou le boycotter ? Le quitter, ou y rester ? De tels moments révèlent toute la difficulté de faire - et d'être - un Réseau mais aussi la richesse dans la diversité des opinions et envies qui le traversent.

Bien que non dupes de la réalité du débat public autour du nucléaire en France, nous avons donc pris, après mûre réflexion, la décision de rompre avec la tradition d'abstention du Réseau aux débats publics, motivé.e.s par la demande explicite de groupes concerné.e.s par les projets d'EPR et ayant noté la prise de recul de la CNDP et la CPDP sur leurs propres dispositifs. Soutenir toutes les positions des groupes, telle est notre volonté. Le gouvernement piétinant allègrement le processus de consultation mené par la CPDP, conjointement avec Greenpeace, nous avons "claqué la porte" avant son terme, au moment où le Sénat votait la loi d'accélération en allant au-delà même de la vocation purement technique de cette loi.

Nous sommes attentif.ve.s aux perspectives de la LPEC (loi de programmation pour l'Energie et le Climat) et de sa PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie), de la LPM (loi de programmation militaire). Du moins sur l'aspect civil,

la frénésie législative actuelle est la traduction politique des soubresauts d'une industrie compulsive qui n'a même plus les moyens de ses ambitions. Du côté militaire, si les moyens semblent illimités, cette politique est de l'ordre du non réfléchi, malgré la lumière de la guerre en Ukraine (un porte-avions peut être une cible (une centrale nucléaire aussi, soit dit en passant). Loin de "dissuader", l'arme nucléaire assure l'impunité des États dotés, au détriment des États non dotés, comme pendant la guerre "froide" finalement, la seule différence actuelle étant que la guerre est en Europe et pas en Asie, en Afrique ou en Amérique du Sud.

À l'occasion du débat public, de joyeuses mobilisations ont éclos, à Paris, Lille, Lyon, Tours, ou Rouen : Fleurs mortuaires et chahut en salle à Paris, rassemblements festifs et tapageurs à Lille et à Lyon, des collectifs antinucléaires venus de toute la France à Tours. Et une semaine antinucléaire avec conférences, représentations, projections et débat à Rouen malgré l'annulation du débat public. La contestation était au rendez-vous pour dénoncer la mascarade du débat public alors qu'exploitants et gouvernement semblent déjà avoir acté leur plan de relance à marche forcée.

Côté vie associative, beaucoup de renouveau cette année ! Un changement majeur est très certainement... le déménagement ! Les bureaux étaient devenus vraiment trop étroits pour l'équipe, les conditions de travail se dégradaient, et surtout l'équipe était séparée en deux (d'une rue, mais quand même) ! Le Réseau loue maintenant des bureaux assez spacieux, à la fois partagés mais où chacun.e peut trouver sa tranquillité et travailler dans des conditions de confort et bien-être.

L'autre changement majeur concerne la composition de l'équipe en elle-même puisque comme annoncé au dernier Congrès, après plus de dix ans au Réseau, Charlotte Mijeon et Marie Frachisse se sont envolées vers d'autres aventures professionnelles.

C'est évidemment une page qui se tourne, nous les remercions chaleureusement et leur souhaitons tout le meilleur pour la suite ! Tout départ entraîne des arrivées, et nous sommes heureux.e.s d'avoir procédé au recrutement de personnes tout autant motivées et engagées dans la lutte, en qui nous avons confiance.

Marion Rivet, qui apporte une solide expérience en porte-parolat militant, a repris le poste de Charlotte. Elle était d'ailleurs précédemment administratrice du Réseau, elle en connaît ainsi le fonctionnement !

La coordination des activités juridiques est reprise par Lisa Pagani, qui avait déjà effectué un stage au Réseau en 2021-2022, et qui est très motivée par l'antinucléaire. La volonté des CA successifs est toujours la même pour nous, il est pertinent - et nécessaire - que l'activité juridique du Réseau soit pérenne et se développe. Voilà pourquoi il a été décidé que Marie Frachisse reste proche du Réseau par un contrat de prestation, afin de soutenir Lisa dans sa charge de travail à court/moyen terme.

Mathilde Damecour a remplacé Pauline di Nicolantonio en tant que chargée de campagne. Déjà très active auparavant au sein de la lutte antinucléaire dans le Cotentin, elle jongle entre les différentes campagnes.

En effet, alors que la campagne eau battait son plein, avec notamment la sortie de la brochure "Le nucléaire met notre eau en danger", l'opposition aux plans du gouvernement pour le nucléaire a été prioritaire. Après le passage de la loi d'accélération à l'assemblée, combiné à l'actualité des luttes pour l'eau, la campagne reprend de l'aplomb, avec notamment une pétition demandant l'interdiction des dérogations de rejets thermiques pour cet été. D'ailleurs, cet hiver, des administrateurs sont allés réaliser des thermographies pour certaines centrales en bord de cours d'eau !

Comme vous pourrez le constater, nous votons des comptes en déficit. Le Réseau grandit, et la location des nouveaux locaux ainsi que l'augmentation des frais de personnels rendent la situation délicate. Mais nous comptons sur une levée de fonds efficace pour corriger le tir l'année prochaine.

Pour s'adapter au renouvellement de la lutte, le Réseau doit lui aussi s'adapter, être capable d'auto-critique et de changements.

Cette année, nous avons ainsi pris la décision de ne pas faire une AG en présentiel. Au regard du fait qu'il n'y avait pas de décisions majeures importantes à prendre, cela nous permet d'espérer une plus large participation (voter en ligne peut paraître plus accessible que de se déplacer quand on est loin), et d'éviter une dépense forte d'énergie et financière en logistique pour la structure.

En interne, c'est bien le sens du projet associatif, projet de refonte de notre gouvernance interne entamé l'année dernière. Après avoir eu le sentiment de le négliger, comme non-prioritaire sur la charge de travail conséquente, après avoir briefé et débriefé avec l'équipe du fonctionnement interne qui peut être vécu de tout côté comme frustrant, nous nous sommes rendus à l'évidence que les bonnes volontés n'y suffisaient plus, et de ce fait que ce sujet était prioritaire. Nous commençons donc un accompagnement en juin 2023 par le collectif Les Orageuses, afin de transformer pour plus de fluidité et moins de charges mentales notre fonctionnement CA-Salarié.e.s.

Côté CA, à 5 binômes, avec nos aléas personnels chacun.e, la tâche est lourde. Comme cela a déjà été constaté par le CA précédent, nous fonctionnons avec trop peu de forces vives et sommes ouvert.e.s à tout binôme motivé qui souhaiterait nous rejoindre !

Le Réseau en lui-même a vocation à devenir plus résilient, comme nous l'avons souhaité et persévérons à le vouloir avec la Plateforme par laquelle nous avons été élu.e.s : déterminer des bassins de luttes antinucléaires pour s'ancrer davantage dans des réalités régionales de terrain, refondre la gouvernance interne, repenser ensemble les espaces stratégiques de la lutte antinucléaire, tisser de nouveaux liens avec et entre les organisations, repenser comment fédérer, comment s'organiser, nous apparaît toujours au cœur de nos préoccupations. Et ce sera notre vision privilégiée pour l'année à venir en sus d'être au rendez-vous des grands défis militants qui nous attendent avec la précipitation géopolitique du monde dans l'escalade conflictuelle, l'obstination de la France et d'autres pays européens à parier sur le nucléaire a contrario du bon sens et sous le faux prétexte d'être au rendez-vous des enjeux climatiques !

**Le Conseil d'administration
du Réseau "Sortir du nucléaire"**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 - RÉTROSPECTIVE : LE RÉSEAU EN ACTION EN 2022

En 2022, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déployé ses moyens humains et financiers pour atteindre les objectifs fixés lors du congrès de 2022 où il a été voté le maintien des axes prioritaires définis dans le plan d'action stratégique et opérationnel 2018-2022 :

- ◆ EPR et "nouveau nucléaire"
- ◆ Cigéo, déchets et transports radioactifs
- ◆ Nucléaire militaire
- ◆ Politique énergétique, climat et réacteurs

Il a aussi été décidé de travailler sur l'impact du nucléaire sur nos biens communs, à commencer par l'eau

DES CAMPAGNES EN VEUX-TU ? EN VOILÀ !

Les "promesses bidons" des candidat-e-s à la présidentielle

Contexte

La première partie de l'année 2022 a été marquée par la course à la présidentielle. Malgré tous les problèmes posés par le nucléaire, certain-e-s candidat-e-s affichaient dans leurs discours et leur programme une volonté de continuer dans cette voie, n'hésitant pas à clamer haut et fort des propos mensongers sur le sujet. Le Réseau a jugé qu'il était de sa responsabilité de dénoncer ces déclarations fallacieuses en démontant les idées reçues sur le nucléaire, véhiculées par des promesses bidons tenues par les présidentiables pro-nucléaires. Ce sont ces promesses vides, erronées et trompeuses qui ont donné leur nom à la campagne "Promesses Bidons". Une autre partie de cette campagne avait pour but d'obtenir des candidat-e-s antinucléaires un engagement à sortir la France du nucléaire s'ils étaient élu-e-s.



© Réseau "Sortir du nucléaire"

Actions de terrain

Envoi de notre Manifeste aux candidat-e-s

Le 20 janvier, au pré-lancement de la campagne "Promesses bidons" (communication seulement auprès des candidat-e-s et des médias), le Réseau "Sortir du nucléaire" a envoyé un courrier aux présidentiables leur demandant explicitement de signer notre Manifeste dans lequel ils et elles s'engageaient, s'ils étaient élu-e-s président-e de la République, à faire procéder immédiatement à des études indépendantes sur les impacts passés et actuels de l'industrie nucléaire et à :

- ◆ abandonner tout projet de nouvelles constructions nucléaires ;
- ◆ engager la fermeture des réacteurs existants et, ce, tout en mettant en place une politique énergétique ambitieuse, alignée sur nos objectifs climatiques et basée sur la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.



© Réseau "Sortir du nucléaire"

À la suite de cet envoi, Jean-Marie Matagne, puis Philippe Poutou (NPA), Jean-Luc Mélenchon (LFI) et Yannick Jadot (EELV) ont signé notre Manifeste. Sans surprise, Éric Zemmour, Nicolas Dupont-Aignan et Nathalie Arthaud ont décliné notre demande. Emmanuel Macron, Marine Le Pen, Fabien Roussel, Valérie Pécresse, Jean Lassalle et Anne Hidalgo ne nous ont pas adressé de réponse.

Happening devant le QG d'En Marche à Paris

Le 9 février, le Réseau a mené une action furtive pour le lancement officiel de la campagne "Promesses bidons" devant le QG du parti En Marche pour dénoncer les propos fallacieux des candidat-es pro-nucléaires, Emmanuel Macron en tête. Les militant-e-s, réuni-e-s autour d'un bidon factice de déchets radioactifs ont à peine eu le temps de brandir leurs pancartes rappelant que le nucléaire n'est pas une énergie sûre, mais coûteuse et ne garantissant pas notre indépendance énergétique, que les forces de l'ordre sont intervenues. Le Média, présent sur les lieux, a pu couvrir l'événement. Ironie du calendrier, Emmanuel Macron annonçait le lendemain les détails de son projet de relance du nucléaire, lors de son déplacement dans l'usine General Electric de Belfort.



© Réseau "Sortir du nucléaire"

leur affiche de campagne en vert, avant de faire disparaître de faux bidons de déchets radioactifs sous une couverture verte, symbole de la politique de l'autruche de nos dirigeant-e-s.

Une action qui aura suscité l'intérêt de plusieurs médias, dont Reporterre, NaturaSciences, et CNews.



© Réseau "Sortir du nucléaire"

Remise des prix "Nucléaire Vert 2022"

Le 30 mars 2022, les candidat-e-s pro-nucléaires se sont vu-e-s remettre des trophées pour leurs promesses bidons en matière de nucléaire et de greenwashing énergétique, lors d'une cérémonie parodique. Prix de la meilleure fiction pour Marine Le Pen et sa promesse délirante de rouvrir Fessenheim, prix du meilleur scénario pour Éric Zemmour et son projet démesuré de construction de 10 nouveaux réacteurs, prix de la meilleure comédie pour Valérie Pécresse qui assure que "l'EPR de Flamanville va être le plus sûr du monde" et, bien sûr, prix révélation 2022 pour Emmanuel Macron qui n'aura pas caché bien longtemps son amour pour le nucléaire.

Tour à tour les candidat-e-s, incarné-e-s par des militant-e-s vêtu-e-s de combinaisons blanches et portant les masques des femmes et hommes politiques, ont défilé place de la République à Paris pour récupérer leur trophée. Il s'ensuivit une grande opération de greenwashing durant laquelle ils et elles ont repeint



© Réseau "Sortir du nucléaire"

Après la présidentielle, les législatives

Le 12 mai, en amont des législatives, des militant-e-s de Rhône-Alpes Sans Nucléaire et Greenpeace Lyon se sont réuni-e-s à Lyon, place du Gros Caillou d'où l'on peut observer la centrale nucléaire du Bugey, pour dénoncer la vision dépassée et erronée du nucléaire défendue par les candidat-e-s déjà déclaré-e-s. L'occasion de rappeler le rôle majeur de l'Assemblée nationale dans les décisions énergétiques de la France, et d'inviter la population à interpellier leurs député-e-s. Écho à la cérémonie du Nucléaire Vert 2022, les militant-e-s, écharpe tricolore autour du cou, ont repeint des centrales nucléaires en vert, symbolisant ainsi le greenwashing dont font preuve les politiques.

L'action a été relayée dans les médias, avec notamment un reportage diffusé sur BFM Lyon.

Actions de communication auprès des médias et du grand public

Pour alimenter la campagne, un sondage sur la perception qu'ont les français-e-s du nucléaire dans un contexte électoral a été commandé à l'IFOP. Ce sondage a notamment permis de mettre en exergue qu'une majorité de la population (58%) se disait prête à voter pour un-e candidat-e engageant la France dans la sortie du nucléaire et le développement des renouvelables. Les résultats de ce sondage accompagnaient le Manifeste envoyé aux candidat-e-s fin janvier.

Une page internet centralisant toutes les actualités de la campagne ainsi que les positionnements des candidat-e-s a été créée : <https://promesses-bidons.fr/>.

Des communiqués de presse ont été envoyés tout au long de la campagne :

- ◆ Le 20/01/2022 : Sondage : la majorité de la population prête à voter pour un-e candidat-e engageant la France dans la sortie du nucléaire
- ◆ Le 09/02/2022 : Promesses-bidons.fr : le Réseau "Sortir du nucléaire" lance sa nouvelle campagne pour la présidentielle
- ◆ Le 10/02/2022 : 14 nouveaux EPR ? L'irresponsabilité en marche ! Un projet antidémocratique, hors de prix, et un leurre dans la lutte contre le changement climatique
- ◆ Le 30/03/2022 : Découvrez les lauréat-e-s des Trophées "Nucléaire Vert 2022" !
- ◆ Le 12/05/2022 : Législatives : le Réseau "Sortir du nucléaire" organise une cérémonie satirique pour dénoncer le greenwashing des candidat-e-s pronucléaires



Pour engager citoyens et citoyennes, des kits de campagne contenant notre Manifeste ainsi que des autocollants, des affiches et des flyers aux couleurs de la campagne ont été diffusés. Cette distribution a donné lieu à des actions imprévues de collage de la part des militant-e-s. Nos abonné-es ont également été encouragé-e-s à interpeller les présidentiables par courrier, mail ou via les réseaux sociaux afin de les convaincre de signer notre Manifeste.

Enfin, la campagne "Promesses bidons" a également été l'occasion de lancer le compte Instagram du Réseau. Créé le 1^{er} février 2022, il a permis de dénoncer les propos fallacieux des candidat-e-s, de procéder à un fact-checking sur le nucléaire, et de mettre en valeur nos différentes actions. À la fin de la campagne, le compte n'est pas tombé dans l'oubli et continue d'être alimenté quotidiennement (voir "Un Réseau bien visible" p. 24).



Contre de nouveaux réacteurs EPR la lutte continue...

Contexte politique et temps forts

Lors de son allocution télévisée de novembre 2021, Emmanuel Macron a annoncé la relance du nucléaire avec la construction de plusieurs nouvelles centrales. Puis le 10 février 2022, lors de sa visite à Belfort dans l'usine General Electric, le président-candidat a entériné aussi bien qu'éclairci sa volonté. En une dizaine de minutes, il a annoncé un programme pharaonique de relance tous azimuts du nucléaire : 6 à 14 nouveaux réacteurs, prolongation de l'ensemble du parc, projets de petits réacteurs modulaires, reprise des études sur la 4^e génération... En fin de mandat, il réalisait ainsi un carton plein pour répondre à tous les désirs de la filière. Après un second tour Le Pen/Macron qui l'a vu réélu, Emmanuel Macron a pu commencer à mettre son programme-menace à exécution. En actant cette relance "à marche forcée" du nucléaire, plaçant la population devant le fait accompli, il fait preuve d'un immense mépris de démocratie, reléguant le débat public annoncé et la concertation parlementaire pour réviser la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie à l'état de procédure légale de pure forme qui n'aurait aucune vocation à remettre en question son projet.

Le Réseau, appelant à la mobilisation générale contre cette fuite en avant et ce fait accompli, aussi ruineux que dangereux, a alors lancé sa **nouvelle campagne de grande ampleur : "Nouveaux réacteurs : ni ici, ni ailleurs !"**. La pétition contre le projet de nouveaux EPR, lancée en 2021, a été reprise et agrémentée des nouveaux éléments dénonçant le plan de relance d'Emmanuel Macron.



© Réseau "Sortir du nucléaire"

Cette pétition, déjà diffusée en 2021, a rapporté moins de nouveaux et nouvelles signataires qu'une pétition inédite. Mais au regard du contexte politique et des enjeux énergétiques, il était nécessaire d'associer cette pétition au lancement de la campagne "Nouveaux réacteurs : ni ici, ni ailleurs !" du Réseau. Il faudra néanmoins veiller à proposer une pétition à la thématique inédite l'année prochaine, afin de toucher de nouvelles personnes et de récolter de nouvelles adresses.

Comparaison des résultats des trois dernières pétitions

	Total signatures mails	Nouveaux signataires mail	Nouveaux mails dans Rézo-info	Adresses postales	Nouvelles adresses postales
Pétition Vieilles installations Mars 2019	30896	6 257	1 096	15 956	5 409
Pétition Nouvelles installations Octobre 2019	26787 <i>et 151 candidats ou élus aux municipales</i>	7 776	1 443	17 754	1 756
Pétition Nouveaux EPR 2021	18 100	6 562	1 502	10 955	2 081
Refonte graphique de la pétition Nouveaux EPR	23 301	2 458	1 235	2 455	5 155

Une charte graphique travaillée

Pour rendre la campagne "Nouveaux réacteurs : ni ici, ni ailleurs !" facilement identifiable et visuellement forte, nous avons fait appel à Paul Ward, illustrateur britannique basé à Lyon. Artiste engagé, Paul explique : "j'aime utiliser la peinture pour raconter une histoire qui a été sursaturée dans les médias et mettre en lumière ce que notre conscience collective choisit d'ignorer. Si [un sujet] suscite ne serait-ce qu'un peu de fureur en moi, j'essaierai de le mettre sur papier.". Sa vision militante de l'art collait donc parfaitement avec le sujet de la campagne. À la demande du Réseau, il a créé une affiche dans un esprit rétro, dénonçant avec ironie le plan de relance de Macron, à la fois vestige du passé et menace pour notre futur. Cette affiche a ensuite été déclinée sur nos différents supports de communication et produits boutique.

Le courrier de campagne

À l'été, nous avons fait partir le traditionnel courrier de campagne, ou "courrier de juin". Adressé à près de 22 500 personnes, puis aux 8 166 destinataires du numéro d'été (n°94) de la revue. Ce courrier comportait une frise chronologique démontrant le projet insensé et les délais intenablement souhaités par Emmanuel Macron dans son plan de relance du nucléaire. Ce courrier proposait également d'envoyer une carte postale rappelant nos inquiétudes et notre opposition à ce projet au Président de la République.

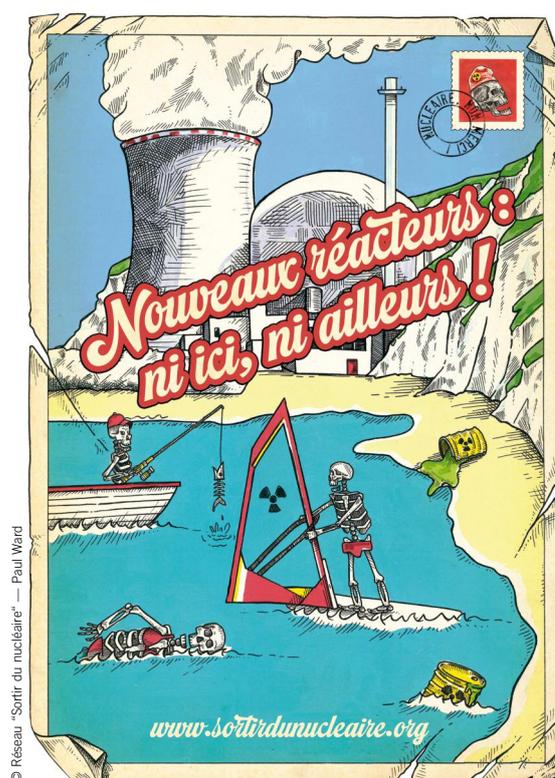
Comme pour la pétition, ce courrier a eu des résultats plus modérés que ceux des années précédentes : le sujet étant proche de celui du courrier de juin 2021, le ciblage a lui aussi comporté des similitudes avec l'envoi précédent. Résultats : 773 personnes nous ont signalé avoir envoyé la carte postale contenue dans le courrier à l'Élysée, et 964 nous ont retourné le coupon commandant des produits dont 607 faisant un don au Réseau.

Lancement de la campagne

Le 7 juillet, la campagne "Nouveaux réacteurs : ni ici, ni ailleurs !" a officiellement été lancée, avec notamment la mise en ligne d'une page internet dédiée :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Nouveaux-reacteurs-ni-ici-ni-ailleurs>

Un travail d'information auprès du grand public a été réalisé pour expliquer pourquoi en matière de nucléaire le "bon site" n'existe pas, en mettant en avant les risques pour les sites de Penly, de Gravelines, du Bugey et du Tricastin, tous les quatre envisagés pour accueillir une nouvelle paire de réacteurs nucléaires.



© Réseau "Sortir du nucléaire" — Paul Ward

Comparaison avec les campagnes précédentes pour les envois directs

Campagne	Nombre d'envois	Retours	Taux de retour
TIAN 2018	19 046	887	4,6 %
Ni prolongations, ni nouvelles installations 2019	27 696	1023	3,69%
8 bonnes raisons	39 288	565	1,43 %
Non aux nouveaux EPR	21 500	1049	4,87 %
Ni ici, ni ailleurs	22 491	964	4,28 %

Loi "fast & furious" : le gouvernement fonce tête baissée

Le 22 septembre, à l'occasion de l'inauguration du parc éolien maritime de Saint-Nazaire, et devant une fois de plus le débat public censé se tenir sur les projets d'EPR à Penly, Emmanuel Macron a réaffirmé son projet d'un "déploiement d'une stratégie à marche forcée du nucléaire" (sic !). Dans le même temps, il a annoncé une accélération des procédures censée permettre de démarrer les premiers réacteurs encore plus tôt que prévu. Une semaine à peine après, le projet de loi dédié est parvenu au Conseil National de la Transition Écologique, sommé de se prononcer dans un délai extrêmement court.

Le Réseau a immédiatement dénoncé ce passage en force honteux et la déconstruction assumée du droit de l'environnement, en publiant un communiqué de presse et en partageant l'information sur ses réseaux. L'équipe reste mobilisée tant au niveau juridique que médiatique pour suivre l'évolution de ce projet de loi.

**Grâce à Macron,
bientôt plus facile
de construire
un réacteur
nucléaire
qu'une
maison ?**



➡ Son projet de loi dispense les nouveaux réacteurs de permis de construire.

© Réseau "Sortir du nucléaire"

Un débat public ignoré par le gouvernement

À l'issue d'une longue période historique de refus de cautionner un débat biaisé d'avance, le Conseil d'administration du Réseau "Sortir du nucléaire" a décidé de participer au débat public sur le projet de construction de nouveaux réacteurs à Penly et ailleurs. Dans un communiqué partagé aux groupes du Réseau, le CA a expliqué ce choix : "Nous sommes lucides sur l'absence de volonté du gouvernement de prendre vraiment en compte l'avis des citoyens en matière énergétique, tant tout semble déjà écrit d'avance pour lui ! Mais, même si nous ne sommes pas dupes, nous avons décidé de porter une vision antinucléaire au sein de ce débat public. Contrairement à la "concertation sur le mix énergétique" lancée par le gouvernement en parallèle, qui



DR

nous propose juste d'approuver les orientations du gouvernement, ce débat public, lui, questionne ouvertement le fait de construire de nouveaux réacteurs. D'où notre choix d'y participer." Le 27 octobre, Charlotte Mijeon, chargée de relations médias du Réseau pendant encore quelques mois, s'est rendue à la première séance afin de dénoncer la politique du fait accompli menée par EDF et le gouvernement depuis des années, et de rappeler que des alternatives 100 % renouvelables étaient possibles.

Lors de la seconde séance du débat public, le 9 novembre 2022, fidèle à sa parole de soutenir aussi bien les groupes souhaitant participer au débat que ceux préférant le dénoncer, le Réseau était présent devant et dans la salle de la séance se tenant à Paris. En plus des collectifs antinucléaires parisiens, de nombreuses personnes sont venues de La Hague ou de Bure pour clamer leur refus des déchets que générerait un nouveau programme nucléaire !

Puis le 21 novembre, au vu du mépris affiché par le gouvernement pour ce débat public et de l'impossibilité de mener un débat serein, constructif et éclairé, le Réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace France ont adressé une lettre aux membres de la Commission Particulière du Débat Public de mise en garde concernant leur participation.

Tout au long du débat, l'équipe du Réseau a tenté d'apporter des éléments de compréhension et d'analyses à travers la publication de posts sur les réseaux sociaux et d'articles sur la page dédiée du site.

Du fait de son ampleur, la campagne "Nouveaux réacteurs : ni ici, ni ailleurs !" risque de s'étendre sur plusieurs années.

Prémices d'une campagne autour d'un bien commun : l'eau

Cette année 2022, le Réseau "Sortir du nucléaire" s'est aussi mobilisé pour dénoncer l'impact néfaste du nucléaire sur notre bien commun, l'eau. Ce sujet rassemble beaucoup d'associations locales qui se sont auto-organisées pour faire des prélèvements et dénoncer les pollutions liées au nucléaire. C'est le cas du collectif Loire Vienne zéro nucléaire et des associations Stop Golfech dans la Garonne et SDN11 dans l'Aude. Avec cette campagne nous souhaitons mettre en lumière ces initiatives, mais aussi alerter le grand public, les institutions et les politiques sur l'impact du nucléaire sur notre ressource en eau et tirer la sonnette d'alarme quant aux conflits d'usage. Afin de mieux travailler sur le sujet, un groupe de travail composé de salarié.e-s, de membres du CA et de bénévoles a été créé.

Cette campagne qui s'annonce au long cours a eu quatre temps forts en 2022.

Une campagne de prélèvements et analyses

Entre juin et juillet, l'ACRO a effectué des prélèvements hebdomadaires d'eau potable à Choisy-le-Roi. À la fin de l'été, la CRIIRAD et Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées ont analysé des plantes aquatiques de la Garonne en amont et aval de la centrale nucléaire de Golfech.

La création de la brochure "le nucléaire met notre eau en danger"

Dans cette brochure explicative, rédigée par l'équipe salariée avec l'appui d'experts, sont abordés les conflits d'usage, l'accaparement de la ressource, l'impact pour la biodiversité aquatique des rejets d'eau chaude des centrales, et la vulnérabilité de cette industrie si l'eau venait à manquer.

(https://boutique.sortirdunucleaire.org/index.php?id_product=635&controller=product)



© Réseau "Sortir du nucléaire"

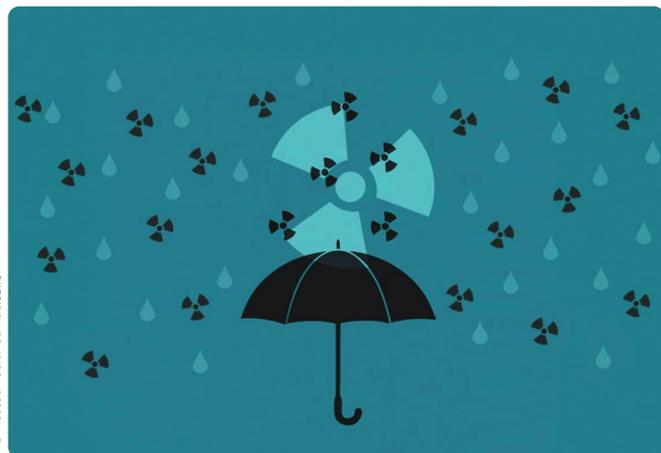
DR

Une conférence de presse à Choisy-Le-Roi

D'après l'ACRO, 100 % des échantillons prélevés à Choisy-le-Roi contenaient du tritium. Une donnée d'autant plus inquiétante que l'usine de potabilisation de la ville alimente 56 communes des banlieues sud et ouest de Paris, soit 4 millions de citoyen-ne-s. Une conférence de presse, organisée le 14 octobre en présence de l'ACRO et de la députée LFI Clémence Guetté a permis de dénoncer ceci, et, plus largement, la pollution de l'eau par la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

L'envoi d'un courrier d'interpellation

Accompagné de la brochure et co-signé par France Nature Environnement, un courrier destiné à la fois à Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique, Bérengère Couillard, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, a été envoyé. Nous demandons des analyses régulières des rejets de tritium dans l'eau par un organisme indépendant et à ce que soit menée une étude sur les conséquences sur la santé et sur l'environnement d'une exposition chronique aux faibles doses de tritium. La suite de la campagne en 2023...



© Réseau "Sortir du nucléaire"

SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE CIGÉO ET CONTRE LA NUCLÉARISATION DU GRAND EST

Encore une année lourdement chargée pour la lutte antinucléaire dans le Grand Est. Le projet Cigéo a été déclaré d'utilité publique (DUP) par un décret du Conseil d'État. Parallèlement, un décret qualifiant le projet d'Opération d'Intérêt National (OIN) a été pris par la Première ministre, favorisant ainsi l'implantation de Cigéo en lui permettant de déroger à certaines règles d'urbanisme et en donnant tous les pouvoirs à l'État au détriment des collectivités locales.

Ces deux procédures, DUP et OIN, permettent à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) d'acquérir la maîtrise foncière manquante pour les installations de surface et l'aplomb des ouvrages souterrains, soit environ 3500 hectares (l'équivalent de la superficie de Lille) et d'exproprier si besoin. Ces procédures risquent aussi de faciliter le début des travaux d'autres aménagements dits "préparatoires" à Cigéo. Ces deux décrets sont ainsi censés permettre d'ancrer physiquement sur le territoire un site industriel qui n'a pourtant encore reçu aucune autorisation et qui soulève de très lourdes interrogations en termes de sûreté, d'impacts environnementaux et de coût. Deux recours, portés par de nombreuses associations, des syndicats et des habitant-e-s ont été déposés en septembre 2022 contre ces décrets.

Le Réseau a été activement investi tout au long de l'année dans le front juridique contre Cigéo et les projets de nucléarisation du territoire en Meuse et en Haute-Marne. La prochaine grande étape attendue étant le dépôt de la demande d'autorisation de création de Cigéo, un important travail de fond a été initié pour préparer l'étude du dossier et envisager des actions contre cette demande. Le Réseau a également été présent sur le front médiatique en participant à la rédaction d'un communiqué de presse pour dénoncer la DUP.

Côté terrain, la mobilisation n'a pas tarié non plus. Au cœur de l'été s'est tenue la 3^e édition du festival des Bure'lesques, dans le sud de la Meuse. Franc succès pour cet évènement soutenu activement par le Réseau. La 5^e édition de la Fête à Tomik s'est elle tenue à Metz du 30 septembre au 1^{er} octobre.

Autre évènement marquant de l'année 2022 : le procès en appel des inculpé-e-s pour association de malfaiteur-euse-s, fin novembre. En amont de l'audience, une semaine de sensibilisation sur le nucléaire et la criminalisation des luttes dans le Grand Est a été organisée à Nancy, où se tenait le procès. Le Réseau a été présent sur place et est intervenu auprès des médias présents pour continuer à dénoncer le projet Cigéo au niveau national comme international. (Voir "Actualité chargée du côté des mobilisations autour de Cigéo", p. 14)



Un front juridique et des groupes de travail

Pour empêcher un passage en force de l'Andra, associations nationales et locales de protection de l'environnement et opposant-e-s à Cigéo ont mis en place une stratégie juridique, pour compléter les nombreuses luttes menées sur le terrain.

Depuis plus de huit ans, un groupe de travail suit le projet d'enfouissement et identifie les pistes de recours pour contrer le projet et maintenir une pression constante par un travail juridique de fond permanent.

Dès janvier 2020, un véritable front juridique s'est constitué face à Cigéo et son monde. Au sein de ce front, plusieurs groupes de travail se sont mis en place en fonction des différentes thématiques que recouvre le projet Cigéo. En outre, un collectif d'avocats, formé dans le cadre de ce front juridique, a préparé et déposé un recours à l'encontre du décret déclarant Cigéo d'utilité publique ainsi qu'à l'encontre du décret le qualifiant d'opération d'intérêt national. Un recours, à l'initiative du Réseau, a également été déposé à l'encontre de la dérogation permettant l'implantation d'installations nucléaires de base dans les zones à urbaniser situées dans le périmètre d'une opération d'intérêt national telle que... Cigéo !

Un projet nucléaire de cette ampleur ne venant pas seul, nous assistons à la nucléarisation de l'ensemble du territoire autour de Cigéo. Ainsi, était en projet la laverie d'Unitech, une blanchisserie industrielle spécialisée dans la décontamination du linge radioactif à Suzannecourt.

Deux recours, un premier contre le permis de construire de l'installation et un deuxième contre l'autorisation environnementale de la laverie, ont été introduits devant le tribunal administratif par plusieurs associations dont le Réseau "Sortir du nucléaire". Le juge des référés de

Châlons-en-Champagne a écarté les deux demandes de suspension de l'autorisation environnementale et du permis de construire. Les recours au fond sont encore en cours d'instance. Nous avons également appris qu'un autre projet de laverie serait envisagé à proximité de la centrale nucléaire du Bugey.

La base de maintenance BAMAS à Saint-Dizier, quant à elle, a fait l'objet d'une plainte pénale pour fonctionnement sans autorisation INB. Déposée le 25 février 2021, cette plainte fait toujours l'objet d'investigations. L'exploitation de l'installation a depuis été confiée à EDF en septembre 2021. Une deuxième plainte a été déposée contre le nouvel exploitant pour la même infraction.

De nombreux recours déposés

Depuis 2013, différents recours ont été déposés.

◆ Affaire du potentiel géothermique

Les mensonges de l'Andra pour imposer le projet Cigéo ont notamment été mis en lumière à l'occasion d'une procédure en justice sur la dissimulation du potentiel géothermique du futur site d'implantation du centre. Suite au rejet de leur pourvoi en cassation, les associations ont saisi la Cour européenne des droits de l'Homme en novembre 2018. Le 1^{er} juillet 2021 cette dernière a condamné la France en vertu de l'article 6 de la CEDH pour avoir restreint, de manière disproportionnée, l'accès à la justice de l'association Mirabel-LNE.



◆ Les enjeux autour du Bois Lejuc

Un certain nombre d'actions en justice ont été menées autour du Bois Lejuc à Mandres-en-Barrois, enjeu stratégique pour la réalisation du projet Cigéo. L'Andra souhaite développer, en lieu et place de ce bois, la zone de puits qui se trouverait à l'aplomb de l'arrivée de la descendrière et des galeries de stockage des déchets radioactifs.

Pour disposer du bois, l'Andra a passé une convention d'échange avec la commune de Mandres-en-Barrois grâce à une délibération du 2 juillet 2015. En échange du Bois Lejuc, bien plus intéressant pour elle pour la suite du projet Cigéo, l'Andra confiait à la commune un bois en sa possession, le Bois de la Caisse.

Appuyé-e-s par le groupe de travail juridique, quatre habitant-e-s de la commune ont déposé un recours,

d'abord gracieux puis contentieux, pour contester la délibération ayant permis cette convention d'échange. L'affaire a été étudiée par le tribunal administratif de Nancy qui a statué le 28 février 2017 : la délibération du conseil était bien entachée de graves irrégularités.

Le tribunal administratif a alors donné quatre mois à la commune de Mandres pour refaire une délibération dans les formes. Aucun frais n'ayant été accordé aux habitants-e-s en dépit de l'annulation de la délibération, un appel a été formé contre cet aspect de la décision. Le 17 mai 2018, celle-ci a décidé d'attribuer aux habitant-e-s 2 000 euros au titre des frais irrépétibles.

Ensuite, la convention d'échange de bois, conclue à la suite de la délibération du 2 juillet 2015 annulée par le tribunal administratif de Nancy, a également fait l'objet d'une contestation en justice. Une assignation en annulation à l'encontre de cette convention a été déposée auprès du Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc le 22 mars 2018. Après un rejet en première instance, appel a été interjeté, puis une question prioritaire de constitutionnalité a été déposée. Après le rejet de cette dernière, le jugement de 1^{er} instance a également été confirmé par la Cour d'appel de Nancy le 10 mai 2021. La Cour de cassation a été saisie et a rejeté notre pourvoi. Parallèlement à cette convention d'échange, un arrêté de distraction a été pris par le préfet de la Meuse, permettant ainsi de soustraire de la gestion Office National des Forêts (ONF) le Bois Lejuc. Celui-ci aurait dû ensuite être de nouveau soumis au régime forestier de l'ONF. Une demande de soumission a été adressée au préfet puis à l'ONF. Les deux demandes ont été rejetées. Une nouvelle demande de soumission a été adressée au préfet le 7 mars 2020. Suite au rejet de cette demande, un recours a été déposé. Le tribunal administratif de Nancy a rejeté celui-ci. Nous avons fait appel.

En parallèle, le 15 mai 2017, plusieurs habitant-e-s de Mandres ont déposé plainte à l'encontre du maire de la commune pour faux et usage de faux, celui-ci ayant produit pas moins de trois versions différentes de la délibération du conseil municipal du 2 juillet 2015. Et lors de la signature de la convention d'échange, le maire avait également déclaré qu'il n'existait aucune contestation de la délibération alors qu'il ne pouvait ignorer l'existence du recours. L'affaire a été classée sans suite.

En 2016, lorsque l'Andra a entrepris des travaux de défrichage dans le Bois Lejuc à Mandres-en-Barrois, elle a aussi entrepris la construction d'un mur en béton de 3,7 kilomètres le 10 juillet 2016 sans autorisation d'urbanisme. Le jour même de l'audience en référé, le 28 juillet 2016, à l'encontre de ces travaux illégaux, un arrêté municipal du maire de Mandres antidaté, prétendant régulariser cette construction, a été produit en catastrophe. Une instruction a été ouverte suite au dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile pour faux et usage de faux concernant ces différents faits reprochés au maire de Mandres. En outre, une autre plainte avec constitution de partie civile a été pour la construction sans autorisation d'urbanisme du mur.

Participation au Front associatif et syndical contre Cigéo

En 2022, le Réseau a continué à soutenir, participer et se mobiliser avec le front associatif et syndical contre Cigéo. Dès le début d'année, et ce, malgré les nombreux courriers à destination des élu-e-s locaux et internationaux envoyés en 2021, nous avons appris la publication du décret déclarant l'utilité publique du projet Cigéo. Un communiqué de presse a été rédigé le 7 juillet 2022.

En juin, un courrier commun a été envoyé par plusieurs associations du Front (dont le Réseau) à Élisabeth Borne mettant en lumière les différents éléments rédhibitoires qui conduiraient à renoncer à la déclaration d'utilité publique du projet Cigéo. En septembre, nous avons travaillé sur un communiqué de presse pour accompagner et annoncer le dépôt du recours contre la déclaration d'utilité publique (DUP) déposé le 7 septembre.

Finalement, en décembre, une annonce de dépôt imminent de la demande d'autorisation de création (DAC) a été faite, une stratégie a commencé à se monter pour réagir et alimenter nos recours contre la DUP. La date étant incertaine, le front a agi comme pour la DUP et un communiqué a été préparé en amont.

Actualité chargée du côté des mobilisations autour de Cigéo

Bure'lesques : troisième édition

En 2022, les militant-e-s antinucléaires des quatre coins du territoire, d'Allemagne et d'ailleurs ont convergé à Hervilliers, dans le sud Meuse, pour la troisième édition des Bure'lesques, le festival engagé contre Cigéo et son monde.

Coloré, convivial, informatif, le festival aux cinq chapiteaux a été un franc succès. Du 5 au 7 août 2022, près de 3 000 personnes ont participé à la programmation éclectique. Les neuf conférences, les spectacles, les concerts enflammés et le village associatif, qui réunissait une vingtaine d'exposant-e-s, ont fait le plein tout au long des trois jours de festival.

Le samedi soir l'ensemble des festivalier-e-s s'est réuni autour de l'animation sonore et visuelle "D'où vient l'eau des puits ?", développée pour illustrer cette troisième édition autour de l'impact du projet Cigéo sur l'eau, ce bien commun si précieux. 150 gouttes portant des messages militants ont été accrochées sur une grande structure métallique puis illuminées afin de symboliser notre attachement à cette ressource menacée par l'industrie nucléaire.

La résistance face au projet Cigéo ne faiblit pas, et les liens continuent de se tisser entre les habitant-e-s du territoire et le reste du mouvement antinucléaire, pour protéger nos biens communs de l'emprise dévastatrice de cette industrie.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" était présent en soutien à l'équipe de préparation du festival, en apportant une aide financière mais aussi en tenant un stand dans le village associatif.

Fête à Tomik , à Metz

Sortons du nucléaire Moselle et le Comité de soutien 57 à Bure ont organisé du 30 septembre au 1^{er} octobre, place de la République, à Metz, la 5^e édition de la Fête à Tomik. L'occasion pour les groupes militants de rappeler que la lutte antinucléaire est bien vivante en Moselle. Le samedi une manifestation a rassemblé une trentaine d'organisations d'autres luttes - contre le gaz de couche, contre des projets d'autoroute, contre l'agriculture industrielle - venues soutenir le mouvement antinucléaire. Un beau moment de convergence des luttes ! Le vendredi soir, trois concerts ont également été organisés.

Procès en Appel des malfaiteur-euse-s, à Nancy

Le procès en appel des opposant-e-s au projet Cigéo s'est tenu à Nancy du 28 au 30 novembre : deux jours de lutte pour la démocratie et la justice. En amont du procès, un collectif d'organisations et de militant-e-s avait organisé dans la ville une semaine de sensibilisation sur le nucléaire et la criminalisation des luttes dans le Grand Est. Au programme : conférences, rencontres, projection de films et représentations théâtrales. Le jour du procès, la priorité a été donnée à la bataille juridique selon la volonté des mis-e-s en cause.



EPR : LE FIASCO INDUSTRIEL CONTINUE, NOUS RESTONS MOBILISÉ·E·S

Alors qu'un nouveau report du démarrage de l'EPR de Flamanville a été annoncé en fin d'année (désormais prévu au premier trimestre 2024), celui-ci devra s'arrêter avant le 31 décembre 2024 pour changer le couvercle de la cuve du réacteur. À moins que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) n'accepte d'attendre 2025...

Barrage juridique à la mise en service de l'EPR de Flamanville

Prorogation, encore et toujours

Suite à la prorogation de la validité du décret d'autorisation de l'EPR pour trois années supplémentaires (soit jusqu'à avril 2020) en mars 2017, le Réseau "Sortir du nucléaire" avait déposé un recours contre le décret d'autorisation et sa modification aux côtés de sept autres associations. Le Conseil d'État a finalement rejeté ce recours en avril 2019, tout en reconnaissant que le décret d'autorisation de création d'une installation nucléaire pouvait être remis en cause si les conditions légales qui permettaient initialement son fonctionnement n'étaient plus remplies.

Le 25 mars 2020, en plein confinement, un nouveau décret prorogeant, cette fois-ci, de quatre années supplémentaires la validité du décret d'autorisation a été publié. Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Greenpeace France, FNE, CRILAN, STOP EPR ni à Penly ni ailleurs et FNE Normandie ont déposé, en mai 2020, deux recours gracieux pour demander le retrait de ce décret et l'abrogation du décret d'autorisation de création initial. Face au silence du Premier ministre, les associations ont été contraintes de saisir le Conseil d'État, le 23 septembre 2020, de ces deux décrets. *L'audience a eu lieu le 7 décembre 2022. Le Conseil d'État a finalement rejeté notre recours, concluant à une absence de bouleversement dans l'économie générale du projet depuis l'évaluation environnementale et le débat public approuvés en 2007. Il affirme alors que rien ne justifiait de reprendre la procédure à l'occasion de la prolongation du délai de mise en service.*

Non au démarrage partiel, aux transports de combustible et aux essais radioactifs

Le 7 décembre 2020, le Réseau "Sortir du nucléaire", le CRILAN, Greenpeace France et STOP EPR ni à Penly ni ailleurs ont déposé un recours devant le Conseil d'État contre l'autorisation de mise en service partielle de l'EPR de Flamanville délivrée par l'ASN. Le 28 décembre 2020, à la suite d'une audience du 23 décembre, le juge des référés du Conseil d'État a rejeté la demande de suspension des associations aux motifs qu'aucun



des moyens soulevés, en l'état de l'instruction, n'est propre à créer un doute sérieux sur la légalité de l'autorisation délivrée par l'Autorité de sûreté nucléaire. La demande d'EDF de condamner les associations à 4 000 euros pour les frais et dépens de la procédure a, toutefois, également été rejetée.

Le 7 décembre 2022, le Conseil d'État a examiné notre recours au fond. Le rapporteur public a conclu contre nous au rejet des requêtes et a écarté nos différents moyens. Le 28 décembre 2022, le Conseil d'État a rejeté notre recours au fond. Il considère en premier lieu que le délai d'instruction par l'ASN de la demande de la société EDF de mise en service de l'installation nucléaire de base Flamanville 3, reçue le 19 mars 2015, a été suspendu par plusieurs demandes de pièces et informations complémentaires. Le Conseil conclut donc qu'à la date du 8 octobre 2020 à laquelle est intervenue la décision attaquée de l'ASN, l'Autorité ne se trouvait pas dessaisie de cette demande. Le Conseil estime par ailleurs qu'aucun bouleversement dans l'économie générale du projet ne justifiait d'actualiser l'évaluation environnementale ou d'organiser un débat public au moment de la mise en service partielle de l'EPR.

Non à l'autorisation d'exploitation

Par un arrêté du 30 août 2021, la ministre en charge de la transition énergétique a accordé son autorisation à l'exploitation du réacteur au titre du Code de l'énergie. Il ne s'agit que d'une des nombreuses autorisations administratives nécessaires pour le démarrage du réacteur, mais cette décision reste néanmoins dangereuse à cause des nombreuses malfaçons qui grèvent l'EPR. Un recours en annulation a été déposé près du Conseil d'État le 2 novembre 2021 contre cet arrêté.¹

1. Le Conseil d'État, par une décision du 17 février 2023 retient qu'il n'est pas compétent pour connaître en premier et dernier ressort d'un recours dirigé contre cette décision et attribue l'affaire au tribunal administratif de Caen.

EPR de Flamanville : rendre visibles les manigances d'EDF

Avalanche d'infractions à la réglementation nucléaire et environnementale

Placée sous surveillance renforcée par l'Autorité de sûreté nucléaire, la centrale de Flamanville (EPR compris) est le théâtre d'un dangereux laisser-aller en matière de protection de l'environnement. Le 20 août 2020, le Réseau "Sortir du nucléaire", FNE, FNE Normandie, STOP EPR ni à Penly ni ailleurs et le CRI-LAN ont déposé plainte contre EDF pour 36 infractions à la réglementation nucléaire et environnementale.

L'affaire a été classée sans suite. Le Parquet ayant laissé traîner le dossier, les infractions sont malheureusement aujourd'hui prescrites.



LE PARC NUCLÉAIRE VIEILLIT ET SE DÉGRADE : NON À LA PROLONGATION DES RÉACTEURS ET USINES ATOMIQUES

Le parc nucléaire français continue de vieillir. Un bon nombre de réacteurs ont d'ores et déjà atteint ou dépassé les 40 années de fonctionnement, entrant dans une zone grise où leurs équipements seront sollicités au-delà de ce qui était prévu. Moins connu mais tout aussi dangereux, le vieillissement des installations de "retraitement" de combustible usé à La Hague soulève de fortes inquiétudes. Ramant à contre-courant, le Réseau a fait son possible pour se mobiliser contre la prolongation du fonctionnement de ces installations.

Les affaires de malfaçons, de fraudes et d'usure

Scandale du Creusot

En 2015, l'ASN avait mis en évidence des "anomalies" sur la cuve de l'EPR de Flamanville. Soupçonnant que ces défauts ne soient pas des cas isolés, l'ASN avait demandé à Areva de lancer un audit sur son usine du Creusot, où avaient été fabriqués le couvercle et le fond

de cuve, mais également de nombreux équipements (composants de cuve, rotors de turbines, etc.) installés au sein des centrales nucléaires françaises. C'est ainsi qu'Areva a avoué à l'ASN avoir détecté des "irrégularités" dans les documents de fabrication de pièces produites depuis 1965. En octobre 2016, les associations Greenpeace France, le Réseau "Sortir du nucléaire", Stop Transports-Halte au Nucléaire, Stop Fessenheim, le CSFR, Alsace Nature et France Nature Environnement ont porté plainte contre EDF, Areva et contre X pour faux, usage de faux et mise en danger de la vie d'autrui, à propos du cas de la virole basse du générateur de vapeur du réacteur n°2 de Fessenheim, en lien avec l'affaire Creusot Forge. Le Parquet de Paris a été saisi et a étendu l'enquête au fur et à mesure des révélations autour de cette affaire. Le 21 février 2019, l'association Greenpeace France a déposé une plainte avec constitution de partie civile afin qu'un juge d'instruction soit nommé dans le dossier. Une instruction est en cours à laquelle le Réseau et les associations alsaciennes se sont constituées parties civiles.



Surveillance renforcée à Belleville-sur-Loire

Le 13 septembre 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire plaçait la centrale nucléaire de Belleville sous surveillance renforcée, suite notamment à une inspection menée en avril 2017. Ce rapport faisant apparaître de nombreux dysfonctionnements et négligences, le Réseau "Sortir du nucléaire" et l'association Sortir du nucléaire Berry-Giennois-Puisaye avaient saisi la justice contre EDF et le directeur de la centrale. De façon tout à fait inattendue et incompréhensible au vu des précédents jurisprudentiels en la matière, le tribunal de police de Bourges avait décidé de prononcer la nullité de la citation, sans examiner, ni même entendre les parties sur le fond du dossier. Les associations avaient immédiatement interjeté appel de cette décision. La Cour d'appel de Bourges a finalement infirmé le jugement de première instance, mais a déclaré les associations irrecevables au motif que seule l'ASN aurait la possibilité de relever des infractions à l'encontre des exploitants nucléaires. Cette décision est contraire à l'arrêt rendu par la Cour de cassation le 24 septembre 2019, qui indiquait que la preuve des contraventions pouvait être apportée par tout moyen, et pas seulement sur procès-verbal de l'ASN. Les associations ont donc déposé un pourvoi devant la Cour de cassation. Le 4 mai 2021, la chambre criminelle a cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'appel de Bourges qui avait déclaré le Réseau irrecevable dans son action.

L'affaire a été examinée par la Cour d'appel d'Orléans le 30 janvier 2023. Le délibéré sera rendu le 11 avril 2023.

Tritium dans la nappe phréatique à Bugey

En décembre 2017, une fuite radioactive avait été détectée à la centrale nucléaire du Bugey. Pour alerter sur ces dysfonctionnements et faire sanctionner cette nouvelle pollution radioactive des eaux, le Réseau "Sortir du nucléaire", Rhône-Alpes Sans Nucléaire, Sortir du nucléaire Bugey et Sortir du nucléaire Isère avaient déposé plainte le 7 mars 2018 devant le procureur de la République de Bourg-en-Bresse pour dix infractions au

Code de l'environnement et à la réglementation relative aux installations nucléaires. Le Parquet a décidé d'engager des poursuites contre EDF pour non-respect de la réglementation nucléaire. L'affaire a été examinée par le tribunal de police de Bourg-en-Bresse le 28 février 2020. Le 22 mai 2020, le tribunal de police de Bourg-en-Bresse a reconnu EDF coupable de l'ensemble des infractions et l'a condamnée à 3 000 euros d'amende. EDF a fait appel de ce jugement. Le 7 décembre 2021, la Cour d'appel a relaxé EDF sur l'inétanchéité de la tuyauterie (l'obligation de mettre en place un programme de contrôle et de maintenance a été respectée) mais, pour compenser, l'amende pour les effluents non maîtrisés de substances radioactives a été doublée.

EDF a finalement renoncé à saisir la Cour de cassation. Sa condamnation est donc devenue définitive.

Dégradation de la digue, accumulation de problèmes : la centrale du Tricastin aux abois

Pendant des années, malgré les demandes de l'Autorité de sûreté nucléaire, EDF a négligé de se préoccuper réellement de la tenue au séisme de la digue censée protéger le site nucléaire du Tricastin. Dénonçant cette gestion calamiteuse, le Réseau "Sortir du nucléaire", Stop Nucléaire Drôme-Ardèche, la Frapna Drôme Nature Environnement, SDN Sud Ardèche et Stop Tricastin ont porté plainte contre EDF et son directeur de la direction du parc nucléaire pour risques causés à autrui et retard dans la déclaration d'incident et les contraventions de mauvais traitement des écarts constatés. L'affaire est en cours d'enquête auprès du Parquet de Paris. Le 25 janvier 2021, le Parquet de Paris a informé les associations que leur plainte avait fait l'objet d'un classement sans suite et ce, en dépit d'un procès-verbal d'infraction dressé par l'ASN. Le Réseau "Sortir du nucléaire" soutenu par les autres associations a saisi directement le tribunal de Valence par voie de citation directe le 23 novembre 2021 afin que ces faits ne restent pas impunis.

L'audience aura lieu le 24 février 2024.

Mediapart a également rendu public un certain nombre de faits accablants survenus ces dernières années à la centrale nucléaire du Tricastin : sous-déclaration systématique d'événements, arrêts de travail non respectés sous la pression de l'employeur, gestion plus qu'approximative des déchets radioactifs et surtout, une importante inondation interne survenue fin août 2018 minimisée dans les communications publiques. Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Stop Tricastin, Stop Nucléaire 26-07 et SDN 07 ont porté plainte le 25 juillet 2019, contre EDF et le directeur de la centrale du Tricastin, pour infractions à la réglementation relative aux installations nucléaires de base, déclaration tardive d'incident à l'ASN, non-transmission d'informations à l'ASN, pollution des eaux, risques causés à autrui et infractions en droit du travail.

Suite aux révélations faites par "Hugo", ancien employé, qui confirment les faits que nous dénonçons dans notre plainte, le Réseau s'est constitué partie civile, aux côtés de Greenpeace France, dans l'instruction ouverte à Marseille suite à la plainte déposée par celui-ci. Nous avons été auditionné-e-s début janvier 2023 à ce titre.



Actions autour des vieux réacteurs

La lutte pour la fermeture des vieux réacteurs s'associe désormais à celle pour leur non-remplacement par de nouveaux réacteurs de type EPR2. En 2022, cette lutte a été particulièrement active en Région Auvergne-Rhône-Alpes, autour des sites du Bugey et du Tricastin.

Au Bugey

Au Bugey, doyenne des centrales françaises, les militant-e-s de la coordination Stop Bugey ont maintenu la pression afin d'exiger la fermeture de ces vieilles caseroles radioactives.

En plus de la fermeture des vieux réacteurs, la lutte antinucléaire dans le Bugey s'organise autour de la lutte contre :

- ◆ l'accueil d'une des trois paires de réacteurs EPR 2,
- ◆ l'accueil d'une usine de décontamination de matériel radioactif : la laverie Unitech,
- ◆ l'installation d'ICEDA.

Tout au long de l'année, les traditionnelles "actions rond-point", créées par la coordination et qui consistent à poser des banderoles sur les rond-points aux abords de la centrale, ont été organisées.

La dynamique locale composée de la coordination Stop Bugey, de militant-e-s antinucléaires de différents horizons et du Réseau "Sortir du nucléaire" a organisé à l'automne 2022 plusieurs projection-débats afin d'informer les populations des villes environnantes des projets de l'industrie nucléaire au Bugey. Le collectif des Scotcheuses s'est rendu à Lyon et à Valromey-sur-Séran (01) pour projeter "Après les nuages", film tourné en pellicule par les opposant-e-s au projet Cigéo. L'occasion de revenir sur le plan de relance et de dénoncer les impacts environnementaux, financiers et sanitaires engendrés par l'industrie nucléaire.

Au Tricastin

Au Tricastin, les préoccupations sont les mêmes qu'au Bugey, entre lutte pour la fermeture des vieux réacteurs (la centrale du Tricastin ayant elle aussi passé les 40 ans) et lutte contre leur remplacement par des EPR2, le gouvernement n'ayant toujours pas tranché sur le lieu d'installation de la potentielle prochaine paire de réacteurs nucléaires.

Du 13 janvier au 14 février 2022, s'est déroulée une enquête publique portant sur la durée de fonctionnement au-delà de 40 ans du réacteur n°1 de la centrale nucléaire du Tricastin. À cette occasion, le 27 janvier 2022, le collectif Stop Tricastin a remis sa pétition exigeant l'arrêt du réacteur n°1 de la centrale du Tricastin, comptant plus de 45 210 signatures, au Président de la Commission d'enquête publique.

L'association a été reçue par le président, et a ainsi exprimé ses craintes et les raisons pour lesquelles elle s'oppose au fonctionnement et à la prolongation du réacteur. Le collectif a également interpellé la Préfète de la Drôme coordonnant l'Enquête Publique par le biais d'un courrier dénonçant le risque propre au fonctionnement du réacteur 1 du Tricastin et l'accroissement du danger engendré par sa prolongation.

Tout au long de l'année, le collectif s'est mobilisé pour sensibiliser la population locale au fonctionnement des réacteurs et à leur dangereux vieillissement. Il a notamment investi les marches climat et les marchés locaux pour montrer que cette source d'énergie n'est pas compatible avec la nécessaire transition vers un monde sobre et résilient.



Non, le nucléaire ne sauvera pas le climat !

Le lobby nucléaire a continué dans sa lancée en tentant de repeindre l'atome en vert et de le faire passer pour une solution au changement climatique. Cette année encore le Réseau a lutté à la mesure de ses moyens contre ce rouleau compresseur médiatique. Nous avons dénoncé et démonté les discours mensongers, attaqué en justice et participé au mouvement climat en nous engageant au côté d'Alternatiba et des marches organisées tout au long de l'année. Les nouveaux réacteurs prévus par la macronie sont une perte de temps et d'argent dans la lutte contre le changement climatique.

Actions en justice

Non au greenwashing nucléaire

Une campagne de recrutement "surprenez-vous, rejoignez-nous" commandée par Orano, vantant les mérites de l'industrie nucléaire sur le climat et sur l'environnement en général, donnait au nucléaire un visage jeune, écolo et féministe. Une plainte a été déposée le 14 janvier 2022 auprès du Jury de Déontologie Publicitaire (JDP), qui l'a examinée lors d'une audience en visioconférence le 1^{er} avril 2022. Si pour lui la première publicité d'Orano "ne méconnaît pas les règles déontologiques",

il a, en revanche, épinglé la seconde publicité qui vante les mérites d'un soi-disant recyclage du combustible à 96%. "Sur ces 96%, 1% correspond au plutonium effectivement retraité sur le site de Melox de l'entreprise et réutilisé pour produire le combustible dénommé Mox, et 95%, qualifiés d'"uranium de retraitement" (URT), sont entreposés sur un site dans la Drôme dans l'attente de leur éventuelle valorisation", pointe le Jury. Il ajoute "qu'Orano ne dispose pas, à l'heure actuelle, des moyens techniques de réutiliser les URT" et que "seuls des opérateurs étrangers, en particulier russes, sont en capacité de procéder à ces opérations d'amont nécessaires au recyclage". "Une telle approximation, qui aurait pu être aisément levée en précisant que seul 1% du combustible utilisé est effectivement réutilisé à l'heure actuelle, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité de l'ampleur du recyclage nucléaire auquel procède l'annonceur", conclut, par conséquent, le JDP. Cette affaire a mis l'accent sur les liens de dépendance extrêmement problématiques de l'industrie nucléaire française avec la Russie, seul pays à posséder une usine de retraitement de l'URT. *Suite à l'avis du JDP, le Réseau a saisi le procureur de Nanterre pour pratique commerciale trompeuse le 15 décembre 2022.*



Recours en annulation à l'encontre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Le 22 juin 2020, le Réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace France ont déposé un recours en excès de pouvoir à l'encontre de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui acte la prolongation de la durée de fonctionnement de quasiment tous les réacteurs nucléaires au-delà de 40 ans, voire au-delà de 50.

Le Conseil d'État a rejeté notre recours par un arrêt du 22 mai 2022.

Climat : une présence régulière à renforcer plus encore

Sensibilisation antinucléaire au sein du festival Alternatiba

Durant le premier semestre 2022, le Réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace France ont travaillé pour intégrer la lutte antinucléaire et la transition énergétique dans le festival Alternatiba prévu en juillet 2022. Ce festival devait s'étaler sur trois jours, et était divisé en deux grands espaces : une première zone dédiée aux concerts, et une seconde dédiée au village associatif.

Un espace réservé à la lutte pour le passage vers le 100 % renouvelable était prévu au sein du village associatif. L'idée était de réunir plusieurs groupes antinucléaires pour représenter l'ensemble de la chaîne de l'uranium et exposer au grand public le fonctionnement de l'industrie nucléaire de la mine aux déchets. Le Réseau avait invité de nombreux groupes à participer.

Greenpeace France qui devait assurer la partie transition énergétique de l'espace avait convié de multiples associations citoyennes engagées dans le 100 % renouvelable. L'objectif affiché de cet espace était d'apporter une information construite et exhaustive sur l'industrie nucléaire et les renouvelables à un public de plus en

plus exposé, voire réceptif, aux discours jancovicistes. Nous souhaitons créer du lien avec les membres du mouvement climat afin de décroiser la lutte antinucléaire, et de rendre ses arguments accessibles et compréhensibles pour tous et toutes.

Malheureusement en raison de l'annulation du Festival Alternatiba, ce projet n'a pas pu voir le jour. Toutefois, il aura permis de tisser des liens avec les associations du mouvement climat qui se renforceront à d'autres occasions !

Marches et camps pour le climat

Comme chaque année, le Réseau "Sortir du nucléaire" assure une présence régulière aux événements du mouvement climat, afin de tisser des liens dans la mobilisation contre la relance.

La Conférence nucléaire et climat, régulièrement présentée par Charlotte Mijeon, a été mise à jour pour inclure les enjeux liés au projet de relance du nucléaire et aux impacts de ces nouveaux réacteurs sur l'environnement et la ressource en eau. Cette conférence permet de créer du lien et de sensibiliser différents milieux éloignés de la lutte antinucléaire. Le Réseau a notamment pu assurer cette formation au camp climat Rouennais, lieu de mobilisation important car situé à proximité du site de Penly, premier à accueillir les potentiels EPR de nouvelle génération, aux universités d'été européennes qui ont eu lieu cette année en Allemagne, aux camps d'été des jeunes écologistes à Lyon, ou encore à la semaine de rassemblement des chorales militantes dans la Meuse.

Comme à chaque fois, les groupes antinucléaires ont été présents à chacune des marches pour le climat pour rappeler que le nucléaire n'est pas une solution face à la crise environnementale. Une présence d'autant plus importante à maintenir alors que le lobby pro-nucléaire s'y invite également, afin de diffuser au grand public ses propos fallacieux sur les atouts du nucléaire face à la crise climatique.



DR

ET PLEIN D'AUTRES ACTIONS

Des actions juridiques liées à des pollutions

Pollution chimique des eaux souterraines par l'usine Georges Besse

En 33 ans de fonctionnement, l'usine Georges Besse d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte (26), arrêtée en 2012, n'a pas seulement produit des dizaines de milliers de tonnes de déchets radioactifs. Elle a également pollué la nappe alluviale sous le site au perchloréthylène et au trichloréthylène. Et Orano Cycle, en charge du site, ne s'est pas vraiment donné les moyens d'endiguer cette pollution, comme le révèle un rapport d'inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire d'octobre 2019. Le Réseau "Sortir du nucléaire", la Frapna Drôme Nature Environnement, Stop Nucléaire Drôme-Ardèche et Stop Tricastin ont déposé plainte le 29 septembre 2020. L'affaire a été classée sans suite en novembre 2021 car une mesure alternative a été ordonnée, reconnaissant ainsi la constitution des infractions soulevées dans notre plainte.

Nous avons fait citer directement Orano devant le tribunal judiciaire de Valence. L'audience est prévue le 16 mars 2023.

Pollution radioactive et aux hydrocarbures dans la centrale de Cruas-Meysse

En mai 2018, une concentration en tritium 20 fois supérieure à la normale a été détectée dans le captage d'eau potable de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse (07). Une autre pollution aux hydrocarbures a été détectée dans les eaux souterraines. Cette pollution ne fait que s'ajouter à une multitude de dysfonctionnements sur le site, qui mettent en danger les travailleurs, les riverains et l'environnement. Le Réseau "Sortir du nucléaire" et d'autres associations ont déposé deux plaintes distinctes pour ces deux affaires qui ont été jointes. Elles ont fait l'objet d'un classement sans suite. Le Réseau a alors fait citer directement EDF et le directeur de la centrale de Cruas devant le tribunal de Privas.

L'audience, qui devait avoir lieu le 22 septembre 2022 a fait l'objet d'un renvoi au 9 mars 2023.

Pollution aux hydrocarbures de la Moselle par la centrale de Cattenom

Le 19 février 2022, les équipes de Cattenom manœuvrent les dispositifs de lutte contre les incendies. Ce faisant, ils déclenchent "intempestivement" un système qui asperge d'eau les transformateurs électriques de 3 réacteurs. Cela a eu pour conséquence de faire déborder les cuves qui récupèrent leurs huiles. EDF ne s'est pas aperçue de ce débordement et les eaux ont entraîné l'huile sur la voirie du site, puis se sont déversées dans le réseau de récupération des eaux de pluie, réseau

relié à la Moselle par un système de pompage. Devant ce constat inquiétant et ayant eu pour conséquence une pollution visible et persistante de la Moselle, les associations Air Vigilance, France Nature Environnement, Lorraine Nature Environnement et Réseau "Sortir du nucléaire" ont déposé plainte auprès du Parquet de Thionville pour pollution des eaux et différentes infractions à la réglementation nucléaire.

Refus de communication par EDF des cartes Hélinuc

Des campagnes de cartographie radiologique héliportée de type Hélinuc (mesurant les émetteurs gamma) ont eu lieu, notamment au-dessus des centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) d'EDF. Le Réseau a tenté d'obtenir auprès de cette dernière la communication de ces cartes... En vain. Nous avons alors saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 29 juin 2022.

11 substances rejetées illégalement depuis la mise en service de l'usine à La Hague

En décembre 2017, Areva NC, devenu depuis Orano, a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation de rejeter onze substances pour son site de La Hague. À savoir : antimoine, argent, arsenic, bore, cuivre, étain, molybdène, sélénium, titane, uranium et vanadium. En effet, le rejet de ces substances depuis la mise en service du site n'a jamais été encadré réglementairement en dépit de l'obligation de l'obtention d'une autorisation en la matière. Il apparaît donc que ces 11 substances étaient rejetées illégalement par Areva NC (puis Orano) depuis des années. Pourtant, elles présentent des propriétés radioactives ou chimiques ayant des incidences sur l'environnement... Ces faits sont constitutifs d'infractions pénales à la réglementation nucléaire et environnementale. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a donc déposé, le 15 septembre 2022, une citation directe à l'encontre d'Orano Recyclage et de son directeur.

Suite à un problème de signification de la citation au directeur et de communication de celle-ci au tribunal, l'affaire est en suspens dans l'attente de pouvoir éventuellement être relancée avec de nouveaux faits.

Réutilisation de déchets radioactifs métalliques : le Réseau saisit le Conseil d'État

En France, il est interdit de faire intervenir des substances provenant d'une activité nucléaire, lorsque celles-ci sont contaminées, activées (devenues radioactives) ou susceptibles de l'être. Pourtant, le Premier Ministre a édicté, le 14 février 2022, deux décrets permettant, à titre dérogatoire, la réutilisation de déchets radioactifs métalliques dans des biens de consommation. Il s'agit, par ces deux décrets, de répondre à la saturation du stockage de ces déchets et à la

hausse des volumes liée au démantèlement, au détriement de la santé publique. Le 14 avril 2022, le Réseau "Sortir du nucléaire" a donc déposé deux recours devant le Conseil d'État à l'encontre de ces textes.

Le Conseil d'État doit examiner l'affaire le 6 mars 2023.

Une nouvelle affaire de pollution au tritium à la centrale nucléaire du Tricastin

Le 3 octobre 2022, le Réseau a fait citer directement EDF pour de nouveaux faits de pollution au tritium sur le site du Tricastin survenus en décembre 2021.

La date de l'audience de plaidoirie n'a pas encore été fixée.

Des actions juridiques liées à des problèmes de sûreté

Dossier d'option de sûreté de la piscine centralisée en projet à La Hague

Le dossier d'option de sûreté (DOS) est le document présentant les choix de sûreté retenus afin de guider la conception d'un projet. EDF a remis à l'ASN un DOS concernant son projet de piscine centralisée d'entreposage de combustibles usés. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a tenté d'obtenir communication de ce dossier. EDF nous a alors transmis un dossier en grande partie caviardé, barrant ainsi l'accès à de nombreuses informations essentielles. La CADA nous ayant accordé l'accès à certaines informations cachées par EDF qui a, malgré tout, maintenu son refus de les communiquer, un recours devant le tribunal administratif de Lyon a été déposé le 10 août 2020. Le recours a été rejeté par une décision du 20 juillet 2021. Le Conseil d'État a alors été saisi.

Une inspection incendie à Nogent-sur-Seine

Une inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire sur le thème de la protection incendie a été réalisée les 17 et 18 mars 2021 au CNPE de Nogent-sur-Seine. Cette inspection a mis en lumière de nombreux manquements de nature organisationnelle qui mettent en péril la sûreté de l'installation dans l'hypothèse d'un départ de feu. En plus des manquements constatés, l'inspection dénonce un état de dégradation généralisée qui pourrait aussi avoir de lourdes conséquences en cas d'incendie. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une citation directe à l'encontre d'EDF.

Violation grave de prescriptions techniques à CIS Bio Saclay

La société CIS Bio international exploite l'INB n°29 dénommée Usine de Production de Radioéléments Artificiels (UPRA) sur le site de Saclay (91). Plusieurs manquements graves aux prescriptions de l'ASN ont été mis en lumière lors d'une inspection du 1^{er} avril 2014. Malgré une mise en demeure, les violations ont perduré,

prouvant que l'exploitant de l'UPRA n'est manifestement pas en capacité de gérer une telle installation. Le Réseau a déposé une plainte, le 3 septembre 2014, à l'encontre de CIS Bio international. En 2018, CIS Bio a été condamnée à 6 000 euros d'amende pour trois contraventions de la 5^e classe et à 50 000 euros d'amende avec sursis pour les deux délits. Pourtant, par deux décisions de l'ASN du 10 avril 2018, nous avons pu constater que CIS Bio n'avait toujours pas respecté les prescriptions de l'ASN sur les dispositifs incendie de son installation. Le 20 juillet 2018, un signalement de ces faits a permis au procureur de la République d'Évry d'ouvrir une enquête. Ce dernier a décidé de poursuivre CIS Bio devant le tribunal de police.

L'audience a eu lieu le 30 septembre 2022. Le jour même, la juge a déclaré coupable CIS bio mais l'a dispensée de peine et a déclaré irrecevable notre constitution de partie civile de manière totalement incompréhensible. Nous avons interjeté appel. La cour d'appel de Paris examinera l'affaire le 5 septembre 2023.

Des mobilisations

11^e anniversaire de la catastrophe de Fukushima

Comme chaque année, des actions ont eu lieu dans différentes villes françaises afin de commémorer la catastrophe de Fukushima et d'exprimer la solidarité des antinucléaires français·e-s avec les victimes japonaises.



À Paris, le vendredi 11 mars 2022, les associations ont organisé un rassemblement afin de commémorer les 11 ans de Fukushima mais aussi de dénoncer le plan de relance du nucléaire annoncé par Emmanuel Macron, un mois plus tôt. Leur ambition était d'exprimer leur solidarité avec les victimes de l'accident nucléaire tout en rappelant au public français les dangers engendrés par l'industrie nucléaire.

Le rassemblement s'est d'abord ouvert par le chant traditionnel japonais du groupe Yozakura, composé de Sylvain Shamisen et Emiko Ota. Puis différent·e-s représentant·e-s d'associations (Yuki Takahata de l'association Yosomono-net, le Réseau "Sortir du nucléaire", Greenpeace France, Attac France, Écho Échanges et Abolition des armes nucléaires) se sont succédé·e-s à la tribune pour des prises de parole dénonçant l'industrie

nucléaire et exprimant chacune à leur façon pourquoi il était crucial de militer contre le nucléaire et son monde. Ce rassemblement a permis de mettre en lumière la guerre en Ukraine, par l'intervention de Nadezda Kutapova, avocate et réfugiée politique russe qui a pu faire le bilan de la situation aux portes de l'Europe. Les représent-e-s de La France Insoumise (Mathilde Panot et Jean-Luc Mélenchon) et d'Europe Écologie Les Verts (Sandra Regol, secrétaire nationale adjointe et porte-parole) étaient également présent-e-s pour affirmer leur soutien à la lutte.

Nucléaire militaire : bataille pour le TIAN et Valduc

Anniversaire de la ratification du TIAN et nouvelle pétition d'ICAN

Le 22 janvier 2022, à l'occasion du premier anniversaire de l'entrée en vigueur du TIAN, ICAN France a lancé une nouvelle pétition visant à exiger de la France qu'elle assiste à la première réunion des États parties au TIAN, qui se déroulait en mars 2022 à Vienne, en tant que membre observateur.

Retrouver la pétition ici : <https://icanfrance.org/petition/>

Commémoration des bombardements de Hiroshima et Nagasaki

Des actions de commémorations des bombardements de Hiroshima et Nagasaki ont ponctué le mois d'août, dans différentes villes du territoire.

Après Taverny (base de commandement), Paris (centre de décision politique), Dijon-Valduc (fabrication et maintenance des têtes nucléaires, stockage des matières fissiles militaires), c'est à Bordeaux qu'Abolition des armes nucléaires – Maison de Vigilance a posé ses bagages. Durant quatre jours, des actions et un jeûne ont été organisés afin de commémorer les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki. Un événement co-organisé avec les associations antinucléaires militantes locales, Tchernoblaye et Negajoule.

Le maire écologiste bordelais a participé à l'événement et en a profité pour signer l'Appel des villes en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), rejoignant les 63 maires de France et plus de 500 autres partout dans le monde. La ville de Bordeaux n'a pas été choisie au hasard : de par sa proximité avec le Laser Mégajoule au Barp, outil indispensable au développement des bombes atomiques de nouvelle génération.

Ces quatre jours ont permis d'informer la population locale sur les risques face à l'existence et la prolifération de ces armes de destruction massive, de tisser des liens avec des élu-e-s et des journalistes et d'interpeller les banques finançant l'arme atomique (notamment dans le cadre de la campagne ICAN). Cette mobilisation a également permis de rappeler la solidarité des militant-e-s envers toutes les victimes du nucléaire, notamment celles des 210 essais réalisés par la France au Sahara et en Polynésie.

Au Mont Saint-Michel, cela fait maintenant six ans que le groupe antinucléaire de NaH-Hague organise un



© Abolition des armes nucléaires – Maison de Vigilance

jeûne afin de commémorer les bombardements. Le samedi 6 août, sur la placette de la Croix de Jérusalem, les jeûneurs de la région ont lu des témoignages de survivants de la bombe, entrecoupés de chants. Les militant-e-s se sont également rendu-e-s au Mont Saint-Michel pour marquer l'anniversaire du bombardement de Nagasaki, le 9 août à 11h sur la même placette. À cette occasion ils et elles ont invité les passant-e-s à signer une pétition demandant que la France ratifie le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de 2021.

À Dijon, les membres du collectif Bourgogne Franche-Comté pour l'Abolition des armes nucléaires ont également commémoré les bombardements. Les quatre jours de mobilisations se sont ouverts par un rassemblement place de la République, avec prises de parole, lectures de textes japonais, chants et discours de Patrice Chateau, conseiller municipal représentant le Maire.

Le 6 août, les militant-e-s ont commémoré le bombardement d'Hiroshima en se rassemblant devant le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables (CEA) de Valduc, qui fait la maintenance des 290 bombes atomiques françaises. Puis ils et elles sont retourné-e-s place de la République à Dijon où un stand d'information avait été monté afin d'informer les passant-e-s des risques inhérents à l'arme atomique.

Le 7 août, une action a été organisée en ciblant les banques qui financent l'arme atomique. Les militant-e-s ont affiché sur huit banques dijonnaises leurs propres publicités, détournées avec un commentaire demandant d'arrêter de financer la bombe.

Le 8 août, à Urbanalis, les jeûneurs et jeûneuses ont présenté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN, en vigueur depuis janvier 2021) et leurs actions, lors de la conférence d'Extinction Rebellion Dijon : "Pourquoi allons-nous vers notre propre extinction et comment l'éviter ?"

Enfin, au dernier jour les participant-e-s ont été accueilli-e-s en mairie avec une collation de rupture de jeûne.

Des actions de commémoration ont également eu lieu à Dampierre et à Épinal.

2 - UN RÉSEAU BIEN VISIBLE

Communication grand public

Une revue Sortir du nucléaire

En 2022, quatre numéros de la revue Sortir du nucléaire ont été publiés. En plus des articles d'actualités dans nos quatre grandes rubriques Alerter, Agir, Changer et S'ouvrir, les dossiers ont été consacrés au futur énergétique et à la place possible faite au 100 % renouvelable (n°92), à l'impact de la crise climatique sur le nucléaire (n°93), à la guerre en Ukraine et ses risques nucléaires (n°94), et à l'impact de l'exploitation nucléaire sur la ressource eau (n°95).



Cette année deux grands chantiers ont été repris. Une **réflexion sur la stratégie de diffusion de la revue** : une réunion du comité revue a permis d'identifier plusieurs pistes pour toucher un plus grand nombre de lecteur-ice-s potentiel-le-s. L'envoi du numéro 93 à près de 400 bibliothèques municipales et universitaires localisées près d'installations nucléaires a été effectué au courant de l'été, sans grand résultats pour le moment. D'autres idées pourront être mises en place dès 2023.

L'autre grand chantier, qui s'insère également dans la réflexion plus globale de la diffusion de la revue, est celui d'une **déclinaison au numérique de la revue papier**. Le sujet a été abordé en comité revue, avant d'être présenté en réunion avec le pôle support de l'équipe salariée en fin d'année. Ce projet est aussi bien une demande de certain-e-s de nos lecteur-ice-s, qu'un excellent moyen de valoriser le travail des militant-e-s et de l'équipe salariée et d'être lu-e-s par un plus grand nombre de personnes. D'autres réunions sont prévues au premier semestre 2023 afin de réfléchir à la forme que cela pourrait prendre en fonction de nos ressources internes, de nos moyens techniques et de nos outils actuels, et afin de passer à la vitesse supérieure.

La revue du Réseau a également connu un grand changement cette année : **après près de 20 ans sans avoir augmenté, son prix à l'unité est passé de 3€ à 5€**. Les abonnements ont également été revus à la hausse : de 12€ à 16€ pour l'abonnement classique, tandis que l'abonnement de soutien est passé de 20€ à 24€ et celui pour les petits budgets, auparavant gratuit, est maintenant fixé à 4€. Cette décision, loin d'avoir été simple à prendre, est l'aboutissement de longs échanges entre le comité revue, le Conseil d'administration et une partie de l'équipe salariée. Elle est en grande partie motivée par la hausse généralisée des coûts d'impression et de diffusion (roulage, envois postaux) qui représentent à eux seuls près de 80 % des coûts de production de la revue. Si la hausse de ces coûts a été progressive sur les 20 dernières années, la guerre en Ukraine et la crise du papier (notamment du papier recyclé que nous utilisons) les ont particulièrement accentués, faisant exploser les devis de notre imprimeur historique, et par conséquent, de nos frais. Des discussions sont en cours pour voir si un changement d'imprimeur avec des coûts moindres pourrait être envisagé sur les prochains numéros, afin d'assurer la pérennité de la revue et de continuer à proposer un magazine de qualité, aussi bien sur le fond que sur la forme.

Revue	Tirage	Nombre de retours	Montants des retours en €
N°92	9050	492	32 098
N°93	9400	248	18 622
N°94	8300	442	20 855
N°95	8100	380	29 375

Un Réseau toujours présent dans les médias en 2022

L'année 2022 a encore une fois été chargée en actualités antinucléaires. Nous avons publié 36 communiqués de presse et reçu 187 sollicitations médias. Un grand nombre d'entre elles ont été renvoyées vers les groupes et acteurs locaux. Elles ont débouché sur des reprises dans un spectre assez large de médias. La presse militante et engagée est toujours au rendez-vous (CQFD, Reporterre, Le Média). La presse spécialisée (Actu-environnement, Natura-Sciences), et d'investigation (Le Canard Enchaîné, Médiapart) également. Nous avons obtenu des citations dans la grande presse nationale (Le Figaro, Libération, Le Monde, La Croix) et des passages sur des plateaux télévisés comme BFM et France 3 national et local, deux passages dans C dans l'Air, deux directs sur

France Info ainsi que des citations dans des magazines (Society). La presse internationale n'a pas été en reste : nous avons été repris dans la presse allemande, autrichienne et même coréenne. Nous avons également participé à des interviews croisées face à des représentants du lobby nucléaire (Elucid, L'Obs) et publié une tribune dans Libération.fr à la fin de l'année.

Les sujets qui ont intéressé les médias sont de diverses natures : politiques, avec les annonces d'Emmanuel Macron sur la relance du nucléaire, la guerre en Ukraine ou encore la campagne électorale ainsi que le débat public ; écologiques avec de nombreux sujets sur l'eau (réchauffement des cours d'eau, pollution thermique et radioactive des centrales) ; en lien avec l'actualité du projet Cigéo et son opposition à Bure ; juridique, avec les affaires en justice et notamment le procès gagné suite aux rejets de gaz radioactifs à Golfech.

Le site internet

L'année 2022 aura été marquée par un rebond progressif vers la normale au niveau de la vie de l'association tout comme de notre site internet. Les événements sur l'agenda sont de retour !

Les audiences du site internet du Réseau cette année

Le bilan de cette année est plutôt positif :

- ◆ Le nombre d'utilisateurs uniques de notre site internet est reparti à la hausse de 4 % (environ 650 000)
- ◆ Le nombre de pages vues est également à la hausse de 7 % pour environ 1 250 000 pages vues (moyenne pondérée sur 2 outils de statistiques)
- ◆ Le taux de rebond (visiteurs qui quittent notre site après avoir vu une page) est en baisse de 14 % ce qui pourrait être expliqué par la nouvelle maquette de notre site internet plus attrayante qui incite à aller voir d'autres contenus.

Analyse des publications

Nous avons publié cette année 732 nouveaux articles sur le site internet dont :

- ◆ 36 communiqués de presse
- ◆ 135 événements sur notre agenda militant (+30 % par rapport à 2021)
- ◆ 158 articles incidents

Le site du Réseau compte aujourd'hui plus de 57 000 articles différents, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver mais il faut savoir qu'une bonne partie des visites sur notre site proviennent d'articles anciens mais bien référencés par les moteurs de recherche. C'est le cas d'un article sur les réacteurs au thorium et d'une chronique sur les conséquences de Tchernobyl qui battent chaque année des records de fréquentation avec potentiellement de nouveaux et nouvelles utilisateur-ice-s et sympathisant-e-s à la clé.



Temps forts sur le site web cette année

Plateforme web Promesses-bidons.fr pour les élections présidentielles



L'année 2022 a démarré sur les chapeaux de roues avec une campagne très intense au sujet de l'élection présidentielle, déclinée sur une plateforme web dédiée qui aura permis à nos sympathisant·e·s de découvrir les positions sur le nucléaire de chaque candidat et candidates aux élections. À l'aide d'outils simples il était possible d'interpeller les candidat·e·s. Nous avons recensé plus de 2 000 mails envoyés et plusieurs centaines d'interpellations directes sur Twitter. Une campagne d'interpellation qui a connu un point culminant lors de la signature de notre Manifeste pour la sortie du nucléaire par les candidats LFI, EELV et NPA.

On peut se désoler du résultat de l'élection et d'un second tour opposant deux candidats pro-nucléaires mais cette campagne nous aura cependant permis de nous rendre plus visibles dans le paysage politique.

Guerre en Ukraine et risque nucléaire

En pleine campagne présidentielle une nouvelle terrible est parvenue d'une Ukraine envahie par les forces armées russes le 24 février. Très rapidement nous nous sommes organisé·e·s pour alerter l'opinion sur le risque

nucléaire très préoccupant de par l'arsenal atomique russe brandi par Poutine au début du conflit mais aussi de par la vulnérabilité conséquente des installations nucléaires ukrainiennes. À partir d'un suivi de près pendant plusieurs mois nous avons installé un fil d'information sur le site nucléaire, qui a été plutôt bien fréquenté pendant les premières semaines du conflit. Cependant nous nous alarmons actuellement de la banalisation dans l'actualité des alertes sur des sites comme la centrale de Zaporijjia très fréquemment touchée par des frappes et des ruptures d'alimentation.

Campagne Nouveaux réacteurs ni ici ni ailleurs

Au printemps 2022 pour dénoncer les projets de nouveaux réacteurs imposés par le gouvernement nous avons relancé une campagne déclinée sous de nombreux aspects sur le web, avec une page portail de campagne qui donne accès à plusieurs outils militants tels que la signature de notre pétition (lancée en 2021 et qui a atteint plus de 20000 signatures), l'inscription à un groupe d'actions en ligne (task force) et l'accès à une collection de nouveaux matériels militants arborant un graphisme décalé créé à cet effet.



Les pages les plus vues cette année

Pages	nombre de vues
Page d'accueil du site	66 959
/Satan-2-le-missile-nucleaire-russe-capable-de	23 310
/Petition-de-nouveaux-reacteurs-c-est-NON-1287	21 665
/Le-reacteur-au-thorium-une-nouvelle-impasse	15 999
/Tchernobyl-retombees-France	13 127
/spip.php?page=carte	12 960
/Nucleaire-des-accidents-partout	12 753
/30-ans-plus-tard-la-situation-a-Tchernobyl-n-est	10 599
/ITER-un-pari-dangereux-ruineux-et	10 342
/De-l-uranium-jusqu-a-quand-Lorsque-les-reacteurs	8 159

Les réseaux sociaux

Facebook



Le nombre d'abonné-e-s à notre page stagne pour la 4^e année consécutive avec un nombre quasiment inchangé de 63 834 personnes révélant la difficulté à trouver de nouvelles personnes intéressées par la lutte antinucléaire sur ce média. En 2022, 1 068 personnes se sont abonnées à la page Facebook du Réseau, mais 795 s'en sont désabonnées.

Sur l'année, plus de 500 posts ont été publiés. Certains ont rencontré un vif succès comme :

- ◆ plusieurs posts en lien avec la campagne "Promesses Bidons", dont l'annonce de la signature de notre Manifeste par Jean-Luc Mélenchon avec 19,3k comptes touchés et 1 628 interactions (mentions j'aime, commentaires, partages) ;
- ◆ le relais d'articles du Canard Enchaîné, dont un sur un incendie à Flamanville avec 18,5k comptes touchés et 654 interactions ;
- ◆ le partage de lien sur Jean-Marc Jancovici, dont le fact-checking de son livre "Un monde sans fin" avec 15,4k comptes touchés et 782 clics sur le lien ;
- ◆ la publication de visuels créés spécialement pour les réseaux sociaux, dont un sur le volume d'eau prélevé par les centrales nucléaires pour leur refroidissement, publié en pleine canicule, avec 11,6 k comptes touchés et 578 interactions ;
- ◆ différents relais d'articles sur la guerre en Ukraine et les risques nucléaires induits.

Twitter



Le réseau social préféré des pro-nucléaires reste cette année encore un terrain miné pour notre activité mais nous ne lâchons pas l'affaire face aux hordes de trolls déchaînés, prêts à en découdre avec quiconque s'attaque à l'industrie. Même les journalistes n'ont pas échappé aux vagues de harcèlement de la part des trolls pro-nucléaires.

Notre nombre d'abonné-e-s stagne autour des 15 500 followers, et nous avons posté environ 700 tweets. Il paraît de moins en moins probable qu'un nombre conséquent d'antinucléaires chevronné-e-s rejoignent ce réseau social qui pâtit de plus en plus d'une réputation de repaire de réactionnaires, surtout depuis le rachat par le milliardaire mégalo Elon Musk. Malgré tout, quelques influenceur-euse-s écologues, que nous relayons régulièrement, continuent à faire de la résistance pour ne pas laisser la parole qu'au scientisme pro-nucléaire qui a su tirer profit de cette plateforme à la notoriété de plus en plus sulfureuse.

Ce réseau permet cependant de toucher plus facilement les cercles journalistiques que Facebook, d'où l'utilité d'y maintenir notre présence.

Instagram



Créé le 1^{er} février en parallèle de la campagne "Promesses Bidons", le compte Instagram du Réseau porte le double objectif de toucher des individus plus jeunes que ceux qui

nous suivent déjà (notamment sur Facebook, où 59,8 % de l'audience à plus de 35 ans), et de toucher et convaincre les personnes sensibles à la lutte pour le climat mais encore indécises sur la question du nucléaire.

En un peu moins d'un an 334 personnes se sont abonné-e-s à ce compte. Des débuts timides qui s'expliquent par :

- ◆ des militant-e-s antinucléaires vieillissant-e-s et peu présent-e-s sur ce réseau social,
- ◆ l'aspect clivant du nucléaire qui séduit plus difficilement que la lutte environnementale,
- ◆ une période "creuse" après la campagne "Promesses Bidons", le temps de trouver une ligne éditoriale,
- ◆ l'absence de contenus sponsorisés, c'est-à-dire payants, qui séduisent les algorithmes mais bien moins le Réseau qui trouve peu de sens dans ce format mercantile.

L'année qui vient de s'écouler a aussi compté plusieurs belles réussites pour ce compte qui tente de rendre accessibles des éléments de fond aussi bien que d'actualité sur le nucléaire et ses alternatives. Parmi les posts ayant le mieux marché on notera ainsi celui publié le 22 décembre, en collaboration (publication unique publiée sur deux comptes à la fois, qui permet d'exposer un seul post aux abonné-e-s de deux communautés) avec France Nature Environnement. Reprenant une étude publiée par FNE, ce post explique que "0 % de l'uranium utilisé dans les centrales nucléaires françaises est extrait en France", cassant ainsi la fausse image d'une énergie nucléaire permettant l'indépendance énergétique du pays vantée par les pro-nucléaires. Cette publication a touché 1 564 % de comptes de plus que notre publication médiane (230 comptes) sur Instagram, et comptabilisé 200 mentions j'aime, 11 commentaires, et 2 partages.

Les reels, courtes vidéos au format portrait, ont également suscité un bon engagement : celui annonçant la remise des prix "Nucléaire Vert 2022" dans le cadre de notre campagne "Promesses Bidons" a touché près de 5 000 comptes. Un succès qui s'explique en partie par Instagram nous récompensant de publier l'un de nos premiers reels en le faisant remonter dans son algorithme de visibilité. Si les reels continuent de générer une couverture (nombre de vues par compte unique) plus importante, l'effet "récompense" s'est atténué, le second reel le plus vu de notre page se situant à un peu moins de 600 vues.

Enfin, plusieurs publications classiques ont réalisé de très bons scores sans pour autant avoir été diffusées en collaboration. C'est le cas d'un post reprenant en capture d'écran l'un de nos tweets pour dénoncer les dérogations autorisant l'augmentation du seuil de rejets thermiques pour quatre centrales nucléaires en pleine canicule. Résultats : 393 vues, 52 mentions j'aime, 2 commentaires et 16 partages.

En 2023 il faudra continuer sur cette lancée, en alimentant le compte de contenus divers tant sur le fond que sur la forme (stories, publications photos et publications vidéos), et en proposant de nouvelles collaborations avec les comptes d'associations au combat voisin.

Boutique et matériel militant

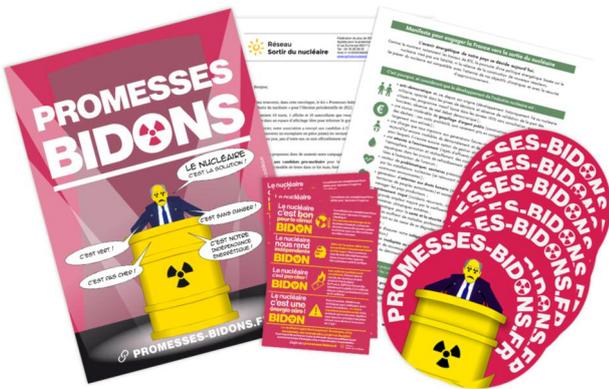
La boutique du Réseau est un outil d'information, de mobilisation et de diffusion majeur pour notre structure. Elle permet de sensibiliser sur les risques nucléaires et sur les alternatives énergétiques.

Le Réseau valorise son existence dans l'ensemble de ses canaux de diffusion, tels que le Rezo-info et la Lettre Boutique qui mettent en avant de un à neuf produits différents, mais également dans la revue Sortir du nucléaire, ses catalogues, ses appels à dons, son reçu fiscal et son courrier de juin, ainsi que les sites de ses partenaires dont le Réseau cofinance des projets et produits, et qui proposent un lien vers notre boutique. Pour les groupes adhérents du Réseau, des remises préférentielles pouvant aller jusqu'à -50 % sont accordées.

Il est important de rappeler que l'impact environnemental des produits proposés dans notre boutique est un critère de sélection primordial. Ils doivent absolument répondre à au moins un des critères de développement durable :

1. Produit dans le respect de l'environnement,
2. Avec des matières recyclées et/ou biologiques,
3. Et/ou issu du commerce équitable.

De plus, ils sont sélectionnés en concertation avec les salarié-e-s, les membres du CA et certain-e-s bénévoles.



Nos campagnes en 2022

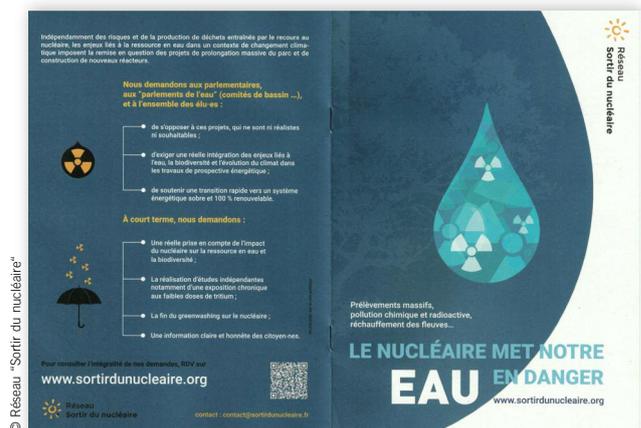
L'année 2022 a été marquée par plusieurs temps forts pour notre boutique. Dès le début d'année, nous avons multiplié les appels à mobilisation et les communications à l'approche des élections présidentielles et législatives. Nous avons créé un kit de campagne "Stop aux promesses bidons", afin de sensibiliser la population et les candidat-e-s. Le matériel diffusé gracieusement était composé d'une affiche, d'un lot de tracts, d'un lot d'autocollants, d'un courrier d'accompagnement, d'une lettre-type et du Manifeste envoyé aux candidat-e-s par le Réseau "Sortir du nucléaire" en janvier. Cette campagne a été l'occasion d'interpeller les présidentiables et les candidat-e-s à la députation et de les inviter à signer un Manifeste à s'engager à sortir du nucléaire s'ils étaient élu-e-s.

Au début de l'été, nous avons envoyé à plus de 30 600 sympathisant-e-s et abonné-e-s à la revue d'été notre courrier de campagne grand public contre le projet de relance du nucléaire prévu par Emmanuel Macron. Pour cette campagne intitulée "Nouveaux réacteurs : ni ici, ni ailleurs !", nous avons créé du nouveau matériel : affiche, tract, autocollant, badge, carte postale, écobox et t-shirt blanc à manches courtes. Notre nouveau tract reprend les raisons pour lesquelles nous ne voulons pas des nouveaux projets de construction.



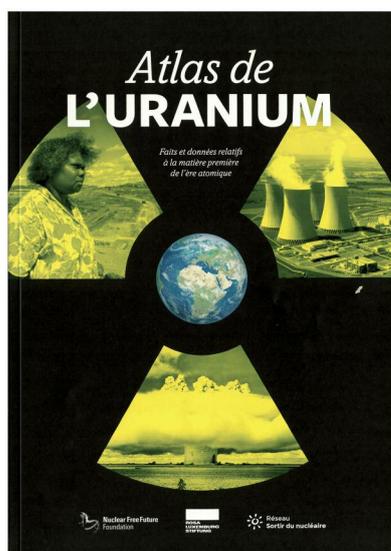
Enfin, à l'automne, nous avons créé une nouvelle brochure gratuite "Le nucléaire met notre eau en danger" qui recense les impacts destructeurs du nucléaire sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Elle met aussi en évidence la vulnérabilité de cette industrie au réchauffement et au dérèglement climatique. Vous y retrouverez également nos demandes pour préserver nos biens communs et sortir du nucléaire.

Nous allons poursuivre la communication sur cette thématique en 2023.



Brochure "Atlas de l'uranium"

Parue en janvier, cette brochure de 54 pages est gratuite. Elle est le fruit d'une collaboration de la Nuclear Free Future Foundation, de la Rosa-Luxemburg-Stiftung et du Réseau "Sortir du nucléaire". Cet atlas mondial est très détaillé, mais reste très digeste grâce au format des sujets qui sont traités en seulement deux pages et sont illustrés de nombreuses cartes et infographies. C'est une "mine" d'informations sur les liens entre l'exploitation minière de l'uranium, l'énergie nucléaire et les armes nucléaires à travers le monde.



Nouvelles parutions

Cette année, nous avons ajouté quatre nouveaux ouvrages à notre boutique.

Bande dessinée "Le Droit du sol", d'Étienne Davodeau

Découvrez le lauréat du Prix de la BD géographique 2022. À la marge du témoignage et du journalisme augmenté, ce livre marque le grand retour de l'auteur à la BD de reportage. Il interroge notre rapport au sol et notamment le projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure.



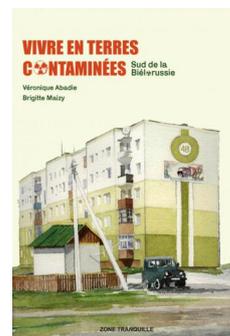
"Tchernobyl par la preuve", de Kate Brown

Après 10 ans de fouilles intenses dans les archives, d'entretiens et d'enquêtes de terrain, cette historienne nous livre LE premier grand travail scientifique sur Tchernobyl, qui ne trouve aucun équivalent.



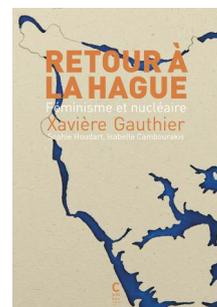
"Vivre en terres contaminées", de Véronique Abadie et Brigitte Maizy

Lauréat des Prix Médecins Sans Frontières et Prix Club de la Presse Auvergne 2022. Un carnet de voyage illustré de 200 magnifiques aquarelles, où l'on suit les autrices à travers la Biélorussie. Accompagnées par des membres de l'institut BELRAD, elles sont parties à la rencontre des habitant-e-s qui vivent avec les effets de la contamination radioactive de l'explosion de Tchernobyl.



"Retour à La Hague", de Xavière Gauthier

À l'heure où nos dirigeants et les lobbys nucléaires sont en pleine opération de réhabilitation de l'atome et projettent de couvrir le territoire de nouvelles centrales comme ce fut le cas dans les années 1970, la réédition de "La Hague, ma terre violente" montre qu'il était possible au tournant des années 1980 d'articuler discours féministe et antinucléaire.



Investir l'événementiel

En 2022, c'est avec un grand soulagement que les festivals, manifestations et événements se sont déroulés presque comme avant la pandémie et en égalant en fréquentation. Ainsi le Réseau "Sortir du nucléaire" a pu poursuivre sa stratégie "investir l'événementiel" initiée en 2019.

L'annulation du Festival Alternatiba, dont la 1^{ère} édition aurait dû se tenir début juillet près de Lyon, présageait une saison compliquée pour une année encore, mais ce ne fut heureusement pas le cas.

Fin juillet, pour la deuxième fois, Sortir du nucléaire Pays nantais et le Réseau "Sortir du nucléaire" ont tenu un stand au festival de musique Les Escales, à Saint-Nazaire. Début août, le Réseau "Sortir du nucléaire" a tenu un stand au festival Les Bure'lesques, près de Bure. Et fin août se fut aux côtés de Sortir du nucléaire 38 lors des Journées d'Été des écologistes, à Grenoble et aux côtés de Stop Tricastin pour les Universités d'été de La France Insoumise, près de Valence.

À ces occasions, les équipes sur place ont pu échanger avec un public varié, mais aussi diffuser des supports d'information, tels que la Carte de France "Nucléaire : danger permanent", l'"Atlas de l'uranium", la brochure "Cigéo : coffre-fort géologique" ? Démystifier le mythe", les tracts sur le climat et les tracts sur les projets de nouveaux réacteurs.

La boutique en chiffres

- ◆ 45 400 tracts gratuits distribués, dont 18 000 sur les nouveaux réacteurs et 11 700 "Promesses bidons"
- ◆ Près de 3 500 brochures diffusées, dont 1 600 "Le nucléaire met notre eau en danger", 950 "Atlas de l'uranium" et 430 "Cigéo à Bure ?"
- ◆ Plus de 57 000 produits gratuits distribués (affiches, autocollants, etc.) dont 19 850 produits "Promesses bidons" et 9 400 sur les nouveaux réacteurs
- ◆ 5 300 produits vendus de la campagne "Nouveaux réacteurs : ni ici, ni ailleurs !"
- ◆ 15 600 autocollants vendus, dont 4 390 "Nucléaire ? Non merci" (toutes langues) et 2 900 sur les nouveaux réacteurs
- ◆ 1 330 badges, décapsuleurs et écobox vendus dont 500 badges sur les nouveaux réacteurs
- ◆ 315 articles textiles (sacs, casquettes et t-shirts) dont 200 t-shirts sur les nouveaux réacteurs
- ◆ 550 livres et BD vendus, dont 140 BD "Le Droit du sol" d'Étienne Davodeau
- ◆ Plus de 2 000 articles de papeterie vendus (stylos, enveloppes, cartes postales et bloc-notes)
- ◆ 130 produits digitaux vendus (clés USB, CD et DVD)



3 - MISE EN RÉSEAU ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Projet associatif : remise en question de la gouvernance interne du Réseau

2022 s'achève avec un nouveau Conseil d'administration convaincu de l'importance de repenser la gouvernance interne de notre structure pour mieux représenter et organiser la lutte antinucléaire. C'est pour cela que plusieurs SCOPs d'éducation populaire (Les Orageuses, La Braise, Le Nousistan, Engrenage) ont été contactées afin de leur présenter nos besoins et nos envies. Ces différents contacts nous ont aidé à mieux formuler notre demande et ce projet doit commencer au plus tard mi-2023.

Surveillance citoyenne des installations nucléaires : un réseau libre et indépendant

Les informations relatives au fonctionnement des installations nucléaires sont parcellaires, complexes et peu facilement accessibles. Pour ces raisons, elles ont besoin d'être traduites et réunies pour donner une vision globale de l'état réel d'une installation nucléaire. Les dysfonctionnements dans ces installations et les nombreux incidents qui y surviennent, pour peu qu'on les décrypte, sont révélateurs de problèmes de gestion du site et/ou d'infractions qui peuvent entraîner de graves conséquences, notamment pour l'environnement. Mais trop souvent ces informations restent dans l'ombre, peu connues, et les exploitants peuvent continuer à commettre des actes répréhensibles en toute impunité.

C'est pourquoi le Réseau "Sortir du nucléaire" a mis en place la Surveillance citoyenne des installations nucléaires (SCIN). En pratique, c'est un réseau permettant de mettre en lien des experts scientifiques indépendants, des membres de Commissions locales d'information (CLI), des citoyen·e·s vigilant·e·s et de féru·e·s d'aspects techniques liés à la sûreté et à la radioprotection dans les installations nucléaires de bases (INB) françaises. C'est un réseau libre et indépendant car il n'est pas nécessaire d'être adhérent de notre association pour participer à la SCIN.

Par la SCIN, il est possible de partager ses informations et ses expériences, de demander conseil, de trouver de l'appui au-delà de son bassin géographique. Véritable forum de discussion, c'est aussi un outil permettant à chacun·e des membres d'acquérir de nouvelles connaissances et de monter en compétences, tout en contribuant à développer une intelligence collective basée sur une approche factuelle et une méthode scientifique. Le travail de la SCIN permet ainsi de créer et d'entretenir des dynamiques collectives, notamment par des ponts entre différents groupes et individus.

Par un travail quotidien de recherche, d'analyse et de synthèse, notre association collecte des éléments qui sont ensuite rassemblés dans une lettre d'information, envoyée tous les 10 jours environ aux membres du forum SCIN pour l'alimenter. Elles peuvent servir à lancer des actions en justice, à communiquer auprès du public, des médias et à initier des mobilisations.

Dans cette lettre d'informations, un suivi particulier a été accordé tout au long de 2022 à l'**affaire de corrosion sous contrainte** qui a touché bon nombre de réacteurs du parc nucléaire français².

Notre expertise en termes de méthodologie, d'enquête et d'accès aux informations à caractère environnemental est mise à disposition des groupes et collectifs locaux.

En 2022, nous sommes allées **rencontrer un collectif naissant** (Piscine Nucléaire Stop), non-adhérent à notre association, qui s'est créé pour lutter contre l'implantation d'une piscine d'entreposage de combustibles usés à La Hague. Nous avons passé une journée avec elles et eux, près de Cherbourg afin d'échanger et de leur **transmettre une part de notre expertise en matière de recherche d'informations et de stratégie juridique** face à un projet de ce type.

Nous sommes également venu·e·s en appui au collectif Loire et Vienne pour des demandes de **communication de registres de rejets** adressées à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Suite à ces interpellations, l'ASN a répondu avoir initié un dialogue avec les exploitants nucléaires afin que ces données soient accessibles de manière pérenne au grand public.

La SCIN permet d'apporter des contenus solides et fiables aux campagnes de l'association et d'alimenter les actions développées autour de nos axes prioritaires.

En 2022, la campagne sur l'eau a été l'occasion de mettre à l'honneur la surveillance citoyenne exercée au quotidien par les militant·e·s de l'association. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a pu financer, conjointement avec l'association les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, des **prélèvements de végétaux aquatiques** dans la Garonne. Réalisées par des bénévoles locaux et traitées par le laboratoire de la CRIIRAD, ces mesures ont permis de démontrer l'impact des rejets radioactifs de la centrale nucléaire de Golfech sur la contamination du vivant mais aussi l'effet de la faible disponibilité de l'eau sur le niveau de contamination des végétaux³.

2. <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Generique-16-reacteurs-particulierement-sujets-a-la-corrosion-sous-contrainte>

3. <https://www.sortirdunucleaire.org/Plantes-contaminees-a-Golfech>

Lettres d'information et rubrique Accident en 2022

33 lettres d'informations, couvrant la période du 10 janvier au 31 décembre, compilant les actualités techniques et réglementaires (inspections et décisions de l'ASN, avis de l'IRSN, arrêts de réacteurs, déclarations d'incidents, etc.) ont été envoyées sur la liste SCIN en 2022. Elles sont également publiées sur notre site internet⁴. 158 articles ont été mis en ligne sur la page internet des Accidents nucléaires partout⁵, comptabilisant plus de 83 000 visites.

Une liste spécifique a été créée pour la diffusion exclusive de cette newsletter : rezo-scin@sortirdunucleaire.org. Abonnez-vous !

4. www.sortirdunucleaire.org/Newsletter-SCIN

5. <https://www.sortirdunucleaire.org/Nucleaire-des-accidents-partout>

L'action juridique au service des luttes locales

Rejet radioactif à Golfech en 2016 : la victoire au bout du tunnel

Le 19 octobre 2016 un rejet radioactif dépassant les seuils autorisés a eu lieu à la centrale nucléaire de Golfech. Le 28 novembre 2016, les associations Réseau "Sortir du nucléaire", France Nature Environnement, Association Française des Malades de la Thyroïde, les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, FNE 82, FNE Midi-Pyrénées, Sepanlog, Stop Golfech-VSDNG, Sortir du nucléaire 82 ont déposé plainte auprès du Parquet de Montauban. Cette plainte a finalement été classée sans suite.

Pour contourner ce filtre du parquet, les associations ont déposé, le 17 octobre 2017, une citation directe à l'encontre d'EDF. Le 10 janvier 2019, EDF a été relaxée de toutes les infractions. Les associations ont fait appel. L'affaire a été examinée par la Cour d'appel de Toulouse et le délibéré a été rendu le 10 février 2020.

La Cour d'appel a finalement reconnu qu'EDF avait bien commis des fautes dans le cadre de cette affaire, mais a conclu à une absence de préjudice de nos associations. Un pourvoi en Cour de cassation a été déposé, accompagné d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) sur la conformité à la Constitution de l'article 1247 du Code civil qui permet uniquement la réparation de l'atteinte non négligeable à l'environnement. La QPC a été rejetée.

Cette décision n'a toutefois pas mis fin à la procédure devant la Cour de cassation qui a dû trancher la question de la violation des règles de sûreté par EDF et du préjudice que cela cause aux intérêts collectifs défendus par les associations.



Le 29 juin 2021, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'appel de Toulouse estimant que la seule violation des règles de sûreté par EDF est de nature à causer aux associations concernées un préjudice moral indemnisable. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Bordeaux le 1^{er} avril 2022. Dans un arrêt rendu le 9 septembre 2022, celle-ci a reconnu les fautes commises par EDF et l'a condamnée à 48 000 euros d'indemnisation et de frais à verser aux associations. Après tant d'années de combat, nous nous réjouissons que l'impunité du pollueur prenne fin.

Pollution radioactive de la Loire à Saumur et pollution radioactive en aval de Chinon

Depuis fin 2017, en raison du manque de transparence des contrôles réglementaires, un réseau de préleveur-euse-s et l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) effectuent un suivi de la radioactivité rejetée dans la Loire et la Vienne par les centrales nucléaires de Belleville (18), Dampierre (45),

Saint-Laurent-des-Eaux (41), Chinon (37) et Civaux (86). Pour cela, les préleveur·euse·s ont été formé·e·s à un protocole agréé par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Dans ce cadre, un prélèvement a été effectué le 21 janvier 2019 à Saumur. Son résultat, dévoilé le 18 juin 2019 par un communiqué commun des préleveur·euse·s volontaires et de l'ACRO, atteste d'une pollution "hors normes". Ce jour-là, une concentration de 310 Becquerels par litres de tritium a été mesurée dans l'eau de la Loire ! L'IRSN n'a pas remis en cause la mesure de cette concentration de 310 Bq/l en tritium, au contraire ; ce qui vient conforter la validité de la démarche des préleveur·euse·s volontaires du bassin Loire Vienne. Son analyse resserre la responsabilité possible sur les cinq centrales nucléaires implantées sur la Loire et la Vienne, à l'exclusion d'autres causes. Dans le souci de protéger les populations riveraines de la Loire, le Collectif Loire Vienne Zéro nucléaire, accompagné par le Réseau "Sortir du nucléaire", France Nature Environnement Pays de la Loire et La Sauvegarde de l'Anjou ont déposé plainte le 18 février 2020 contre EDF et contre X pour pollution des eaux, risques causés à autrui et infractions à la réglementation des installations nucléaires de base. Une enquête a été ouverte auprès du Parquet de Paris, mais ce dernier a finalement classé l'affaire sans suite.

Le 21 septembre 2020, l'hydro-collecteur EDF-IRSN de Savigny-en-Véron qui se situe en aval du point de rejet des effluents liquides du CNPE de Chinon détectait une mesure de tritium au-dessus des seuils réglementaires dans la Loire. Cette affaire a révélé des incohérences entre le taux de tritium relevé dans la Loire et les informations contenues dans le registre des rejets du CNPE de Chinon laissant planer un doute sérieux sur l'authenticité des informations contenues dans ce registre. Pour faire toute la lumière sur cette affaire, le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte contre EDF le 26 septembre 2022 pour délit de faux et obstacle aux fins de recherche et de contestation d'infractions par l'ASN devant le parquet de Paris.

Nous allons déposer une plainte avec constitution de partie civile afin de demander l'ouverture d'une seule et même instruction pour ces deux affaires.

Malvésí : le Réseau intervient dans deux procédures en soutien à des actions juridiques initiées en local

Face à la situation de saturation des capacités de stockage des bassins actuels, Orano Malvésí souhaite mettre en œuvre une mesure de traitement par incinération des 350 000 m³ d'effluents stockés, concentrés notamment en nitrate (jusqu'à 800 g/l), en minéraux, métaux et radionucléides. C'est le projet TDN. Le Réseau "Sortir du nucléaire", aux côtés de l'association TCNA, à l'initiative des procédures, est intervenu en appel à l'encontre de ce projet. Une audience a eu lieu à la cour administrative d'appel de Marseille le 7 octobre 2022. Le 21 octobre 2022, suivant le sens des conclusions du rapporteur public, la cour administrative d'appel de Marseille a retenu deux des moyens soulevés par

les associations. Elle a tout d'abord demandé au préfet de l'Aude la transmission d'un arrêté de régularisation après réalisation par Orano Cycle d'une analyse complémentaire de l'étude d'impact s'agissant du stockage, du transport et du traitement des déchets de très faible activité. Elle a également demandé la transmission d'un avis régulier de l'autorité environnementale compétente. Ces deux arrêtés devaient également être soumis à une enquête publique complémentaire, le tout dans le délai de douze mois à compter de la notification de l'arrêt. Ce n'est que suite à cela que la cour se prononcera sur le recours.

Des actions avec les associations et mouvements proches

Le Réseau est membre de nombreux collectifs, notamment autour des questions de désarmement ou d'enjeux énergétiques. En particulier, des échanges et un partage très régulier d'informations ont lieu avec le Réseau Action Climat (également adhérent de notre fédération). Par ailleurs, nous avons pu signer, conjointement avec d'autres organisations membres du RAC, une tribune intitulée "Sortir des fossiles : de la guerre à la paix, la nécessité de la transition énergétique" au début de la guerre en Ukraine.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" tente également de créer des ponts avec d'autres luttes militantes, afin de décloisonner la lutte antinucléaire et montrer que cette dernière touche des thématiques plus transversales qu'on ne le penserait.

Not my taxonomy

Cela s'est notamment illustré lors du vote de la taxonomie européenne, en juillet 2022. En effet, mercredi 6 juillet 2022, les député·e·s du parlement européen se sont réuni·e·s afin de voter une décision majeure pour l'avenir énergétique européen : faut-il intégrer le nucléaire et le gaz fossile dans la taxonomie verte ?

Pour rappel, la taxonomie est un système de classification européen visant à orienter les investissements privés vers des activités classées comme bénéfiques pour la protection de l'environnement. Elle découle du Pacte Vert Européen, qui vise à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Initialement exclus de la taxonomie, le nucléaire et le gaz y ont été intégrés suite à la pression des lobbies et à une alliance entre la France et plusieurs États d'Europe centrale et orientale.

Afin de protester contre ce greenwashing, plus de 400 militant·e·s provenant des quatre coins de l'Europe et représentant plusieurs dizaines d'associations écologiques différentes se sont rendu·e·s à Strasbourg et ont organisé une série d'actions afin d'interpeller les députés avant le vote.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" était présent, arborant une banderole sur laquelle on pouvait lire "Green nuclear is a dirty lie", aux côtés notamment du

Mouvement HUB (coalition internationale de différents groupes écologistes qui avait appelé au rassemblement). Du 3 au 7 juillet, des militant·e·s d'Italie, d'Allemagne, de Pologne, d'Autriche, d'Ukraine et de France, se sont rassemblé·e·s dans un camp aux abords de la capitale européenne. Manifestation au rythme de *Bella Ciao*, banderole géante affichant "Stop greenwashing gas and nuclear" accrochée face au parlement, manifestation en kayak dans la rivière au moment de l'arrivée des député·e·s... Les militant·e·s ont pu exprimer de bien des façons leur colère face au pouvoir des lobbies.

En parallèle, une soixantaine d'activistes de Greenpeace France, des Amis de la Terre et d'ANV COP 21, sont parvenu·e·s à pénétrer dans le Parlement et ont brandi différentes banderoles aux couleurs du drapeau ukrainien sur lesquelles on pouvait lire des messages tels que "No gas, no nuclear" ou encore "Solidarité avec l'Ukraine".

Puis le jour du vote, plus de 150 personnes se sont réunies dans une grande chaîne humaine tout autour du parlement. C'est ensemble, après une journée de chants et de danses, qu'ils et elles ont appris le résultat du vote : à 328 voix pour et 278 contre, les parlementaires européens ont inclus le nucléaire et le gaz dans la taxonomie verte européenne, permettant à ces industries de bénéficier de milliards d'euros d'investissement.

Malgré tout, c'est à travers ces rencontres avec des membres d'associations écologistes différentes que des liens peuvent être tissés, afin de faciliter la montée de projets communs avec des groupes extérieurs à la lutte antinucléaire et rappeler que finalement, tous ces mouvements combattent le même système oppressif et dépassé.

Chorales révolutionnaires et nucléaire

En août 2022, le Réseau "Sortir du nucléaire" a été invité par l'organisation de la 7^e édition des Rencontres de Chorales Révolutionnaires. Ces rencontres autogérées de chorales militantes de France et d'Europe se déroulent chaque été à la fin du mois d'août dans un lieu différent, en lien avec des luttes locales. Après Notre-Dame-des-Landes et Briançon, c'est près de Bure, à la Gare de Luméville, lieu important dans la lutte contre le projet Cigéo, qu'elles ont eu lieu en 2022.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" y a donné plusieurs ateliers sur le nucléaire :

- ◆ La conférence "Nucléaire : solution ou impasse ?", chargée d'exposer l'histoire de l'industrie nucléaire en France, l'actuel plan de relance du gouvernement et les raisons pour lesquelles ce plan ne saurait être une solution face à la catastrophe environnementale.
- ◆ L'atelier "comment répondre à son tonton janconviciste", un atelier sous forme de théâtre-forum qui propose aux participant·e·s un ensemble de contre-arguments pratiques à connaître pour répondre aux partisans de l'atome.

Si les liens entre ces différents univers ne paraissent

pas toujours évidents, il est important d'arriver à intégrer la thématique antinucléaire dans ces différents temps militants. Cela permet de rappeler que le nucléaire n'est pas qu'un sujet technique mais également un choix politique qui soulève des questions éthiques, démocratiques et sociétales.

Afin de marquer notre appui à des luttes proches, nous avons également soutenu la journée d'actions communes du 26 avril 2022, organisée par Les soulèvements de la terre contre la réintoxication du monde (à Niort, à Brest, dans le Jura...).

Solidarités internationales

L'activité sur le plan international du Réseau s'est décliné sous différents angles.

Tout d'abord, nous avons participé à la publication et à la diffusion de l'édition française de l'Atlas de l'uranium. Ce dernier est le fruit d'une collaboration de la *Nuclear Free Future Foundation*, de la *Rosa-Luxemburg-Stiftung* et du Réseau "Sortir du nucléaire". À l'occasion de sa sortie le 26 janvier, le Réseau et ses partenaires ont organisé une présentation en ligne avec de plusieurs intervenant·e·s étranger·e·s (Canada, Niger, Allemagne, Autriche). (Voir la partie Boutique p.29)

Nous avons également contribué sur le plan international en signant différentes lettres ouvertes sur la proposition d'organisations internationales :

- ◆ Une tribune, en lien avec le RAC, diffusée le 19 janvier dans les médias nationaux en amont du Conseil informel des ministres de l'environnement, appelant la France, la République Tchèque, la Suède, qui présideront l'UE pour les 1 an et demi à venir, à faire le nécessaire sur le front climatique tout en évitant de promouvoir les fausses solutions.

- ◆ Une lettre adressée au Ministre finlandais à la demande de Women for Peace afin que ce dernier use de son influence pour que d'autres pays signent le TIAN. L'occasion aussi de rappeler le besoin d'interdire les robots tueurs et l'usage et la vente de drones armés.

Bien évidemment la situation en Ukraine a également fait l'objet d'un suivi en temps réel de la part de l'équipe du Réseau et des bénévoles participant à la liste de discussion internationale. Nous avons ainsi créé une page dédiée sur notre site façon fil info. Ce fil a été alimenté du 24 février au 25 novembre avec les informations exclusives, notamment concernant la situation de la centrale nucléaire de Zaporija.

Enfin, nous avons soutenu une action franco-allemande, avec Stop Fessenheim, CSFR la fédération allemande Ausgestrahlt, la fédération allemande BUND, la Mahnwache Breisach, Stop Transports-Halte au Nucléaire, KOALA Kollektiv, menée à Strasbourg en tout début d'année pour dénoncer l'intégration du nucléaire le projet de taxonomie verte européenne.

4 - DES FONCTIONS SUPPORT AU SERVICE DE L'ACTION ANTINUCLÉAIRE

Informatique et sécurité

Agence NOUS

En 2017, nous avons entamé avec l'agence N.O.U.S. un chantier de migration de nos outils de gestion. Durant quatre années, ce projet a essuyé de nombreuses difficultés techniques ainsi que de nombreux défauts de gestion de la part de l'agence N.O.U.S.

En 2021, face à l'enlisement de la situation, nous les avons convoqué·e·s pour clarifier l'état technique, financier et humain du projet, et discuter des conditions nécessaires à sa finalisation. Nouveau constat d'échec. Nous avons alors contacté une avocate, Maître Sambuis, pour nous accompagner dans les démarches de clôture de notre contrat, et nous avons demandé à un expert en informatique de constater, sous le contrôle d'un commissaire de Justice, la défaillance de l'agence N.O.U.S. dans la réalisation technique du nouveau logiciel.

Ainsi, le 16 mars 2022, nous mettons en demeure l'agence N.O.U.S. de finaliser le projet dans un délai de deux mois. Début mai, nous recevons une réponse de leur part nous tenant responsable de la situation. Voulant en finir définitivement avec cette histoire, nous actons début août 2022 l'exécution de la close résolutoire du contrat.

En octobre 2022, iels nous signifient qu'iels souhaitent faire intervenir leur assureur et leur avocat dans le but de nous faire une proposition amiable. Mais malgré nos relances, nous n'avons eu aucune nouvelle ni de l'assureur, ni de l'avocat, ni de l'agence N.O.U.S.

Par conséquent, aucune proposition amiable n'ayant été proposée, une procédure de contentieux devant le tribunal de commerce ou le tribunal judiciaire sera enclenchée courant 2023.

Serveur Lune

Dans le cadre du chantier de restructuration de notre infrastructure réseau, dans laquelle nous prévoyons la mise en place d'un cluster Proxmox VE à plusieurs nœuds, nous avons accueilli entre janvier et avril 2022 un stagiaire, Lounes Declais, en formation à l'école d'ingénieurs CESI.

Le stage a consisté en la mise en œuvre d'un cluster Proxmox à un seul nœud chiffré sur un système RAID1, ainsi qu'en l'étude de la migration de nos VM dans un système Proxmox VE 7.1. Ce travail constitue la première brique de la remise à plat du serveur Lune.

Renforcement de la sécurité des outils

Plusieurs chantiers liés à la sécurité web ont été finalisés. La plupart s'inscrivent également dans les prérequis pour une mise à jour majeure du serveur hébergé par Octopuce. Ainsi le travail de réécriture d'une partie du code PHP du site principal a été finalisé. Dans la foulée nous avons également pu mettre à jour le moteur PHP de tous les sites web que nous hébergeons. Plusieurs de nos outils ont également été mis à jour, notamment le Groupware, l'instance de Pad et l'outil de sondage.

Nouvel outil - GLPI

Un nouvel outil de gestion, GLPI, a été installé pour un meilleur suivi des demandes d'assistance ainsi que du matériel informatique. Il a été mis en place fin 2022 et il est encore en phase de déploiement.

Secrétariat

Indispensable à la lutte antinucléaire, la gestion administrative et financière du Réseau "Sortir du nucléaire" reste un enjeu important pour l'équipe : beaucoup de temps est consacré à l'accueil des sympathisant·e·s, abonné·e·s et donateurs·trice·s, et à la gestion de leurs demandes. Elles nous parviennent essentiellement par téléphone, courriers postaux et électroniques. Un grand soin est apporté à la gestion des réponses aux sollicitations aussi diverses que variées.

L'envoi et la réception du courrier, la saisie des dons et des commandes, les abonnements et parrainages à la revue, l'achat et l'envoi de matériel militant ainsi que l'inscription dans notre base de données des nouveaux contacts sont autant d'informations à enregistrer au quotidien.

Nous restons attentifs et attentives au nombre de nouveaux contacts et sympathisant·e·s qui participent à pérenniser le Réseau et la lutte antinucléaire en France. Profitons-en ici pour remercier comme chaque année tout·e·s nos sympathisant·e·s, qui de part leurs encouragements écrits, nous motivent tous les jours et tout particulièrement en ces temps de relance du nucléaire !

Administration de l'association

L'année 2022 a marqué le retour à une activité plus "normale" après plusieurs années impactées par le Covid-19. Si en début d'année nous avons continué à appliquer les gestes barrières, fort heureusement pour notre Congrès triennal ces contraintes avaient été levées.

Secrétariat, suite...

Exercice	2022	2021
Nombre de factures	8129	10354
<i>factures de dons uniquement</i>	6274	8965
Sollicitation courriel contact /mois	76/mois	70/mois
Courriers papiers reçus	7 195 courriers	8 349 courriers
Nouveaux.elles sympathisant.es	1 399 sympathisant.e-s	2 642 sympathisant.e-s

Congrès triennal : des retrouvailles tant attendues

Cet événement a été marquant pour l'ensemble de l'association et pour les militant.e-s. Ces retrouvailles tant attendues ont eu lieu dans le cadre verdoyant de l'Étoile du matin à Jasseron (01) à quelques kilomètres de la centrale du Bugey. Les repas, préparés par Les Gargouilles, cantine militante de Nancy, ont ravi les papilles de toutes et tous.

Le vendredi a été consacré à la réflexion sur la thématique des biens communs, en plénière d'abord puis autour de 5 ateliers (eau, démocratie, paix, santé et accaparement des terres). Après la restitution, nous avons accueilli des militant.e-s de Rhône-Alpes sans nucléaire et de SDN Bugey qui ont présenté la lutte locale et leurs actions des derniers mois autour des différentes installations et futures installations nucléaires du Bugey. La soirée a débuté par la présentation du film documentaire Notre terre mourra proprement par le Comité centrales puis s'est poursuivie en musique sur le son de l'oud et de la guitare à 8 et 9 cordes de Lionel Rolland. Le samedi matin était dédié à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour entériner la suppression de la mention du gaz de la Charte du Réseau, puis à l'AG formelle. L'unique plateforme d'orientation "Une recomposition sans décomposition" a été élue ainsi que les cinq binômes d'administrateur.ice-s qui la portait. Le samedi après-midi, nous avons accueilli Victor Kopp de la Coopérative La Braise et sa conférence gesticulée " Mais qui a tué le militant ? ". Enfin, le dimanche matin, suite aux souhaits exprimés par tou.te-s les participant.e-s, se sont tenus trois ateliers, au sujet de l'eau, des futurs débats organisés par la CNDP et des énergies renouvelables.

Réunions du Conseil d'administration et de l'équipe

En 2022, nous avons pu organiser quatre temps d'échange entre le Conseil d'administration et l'équipe salariée, en janvier, en mars, en septembre et en décembre. Si en début d'année ces réunions ont souvent eu lieu avec un dispositif hybride lié aux possibilités de déplacement et aux restrictions sanitaires encore en vigueur, la réunion de septembre a réuni l'ensemble de l'équipe presque au complet ce qui a permis de lancer le travail collectif après l'élection du nouveau Conseil d'administration, avec entrain et enthousiasme.

Déménagement en perspective pour 2023

Avec l'arrivée prévue de nouvelles personnes dans l'équipe, toutes basées à Lyon d'ici janvier 2023, les locaux occupés par le Réseau "Sortir du nucléaire" à la Fédération Ateliers, 9 rue Dumenge et au 13 rue du Pavillon n'étaient plus adaptés. Par souci d'économie et dès l'été 2022, le Réseau a donné dédite des locaux parisiens occupés à la Fondation France Libertés et entrepris une recherche active dans l'environnement tendu de la région lyonnaise. Afin de maintenir une présence parisienne pour l'activité juridique, la relation média et les mobilisations, nous avons souscrit un abonnement auprès de l'ESSpace, 15 Rue Jean Antoine de Baïf, 75013 Paris, où nous pouvons travailler dans l'open space ainsi que réserver des salles de réunions.

À Lyon, après avoir visité une quinzaine de locaux professionnels en octobre, l'équipe a porté son choix vers un plateau de bureaux dans une ancienne fabrique de paillasons en réhabilitation, rue Gorge de Loup dans le 9^e arrondissement. Le bail pour ces locaux d'une superficie de 150 m² environ a été signé le 27 décembre. L'eménagement est prévu pour la mi-mars 2023. C'est donc la page Croix-Roussienne ouverte il y a 25 ans par le Réseau qui va se clôturer en 2023. Le Réseau reste néanmoins détenteur de parts dans la SCI Un toit pour l'écologie, propriétaire des locaux gérés par la Fédération Ateliers.

Richesses humaines

L'année 2022 a de nouveau vu des changements importants du côté de l'équipe salariée, avec notamment la pérennisation de deux postes et le départ d'une salariée historique.

En juillet, Hugo Trévisiol, responsable financier en CDD depuis 9 mois, a vu son poste pérennisé en CDI.

En décembre, le CDD d'un an de Pauline Di Nicolantonio, chargée de campagnes a pris fin d'un commun accord. Mais ce poste n'est pas resté vacant puisque Mathilde Damecour a été recrutée en CDI fin novembre.

Enfin, Charlotte Mijeon, chargée de communication média et plaidoyer, après plus de 12 ans d'activité

au sein du Réseau sur différents postes est partie le 31 décembre vers d'autres horizons. Elle a été remplacée par Marion Rivet, arrivée en novembre pour une période de tuilage d'un mois complet.

Les échanges sur les questions sociales et RH entre les administrateur·rice·s et les salarié·e·s ont eu lieu dans le cadre du Comité Social et Économique qui s'est réuni 8 fois dans l'année (en février, en avril, en juin, en juillet, en septembre, en octobre, en novembre et en décembre). Le CSE est composé de deux membres représentant l'employeur mandatés par le CA et de deux délégué·e·s du personnel élu·e·s par les salarié·e·s. En juillet, les deux déléguées du personnel, Anne-Lise Devaux, coordinatrice administrative en charge des ressources humaines et Charlotte Mijeon, dans la perspective de son départ, ont fait part de leur souhait de démissionner de leurs fonctions. Des élections ont été organisées en septembre et Guillaume Burato, responsable informatique, et Camila Curi, coordinatrice des activités antinucléaires, ont été élu·e·s respectivement titulaire et suppléante.

Le CSE a poursuivi le travail entamé en fin d'année 2021 sur le changement conséquent de la convention collective. Chantier qui s'est terminé en fin d'année par une régularisation importante de salaires pour les personnes présentes dans la structure depuis plus de 4 ans en janvier 2021. Par ailleurs, suite au changement des délégué·e·s de personnel ainsi que d'une partie des représentant·e·s au CSE du Conseil d'administration, ce dernier a de nouveau travaillé sur son organisation et repris petit à petit les dossiers en cours.

Gestion financière et comptabilité

L'équipe comptable a pérennisé sa nouvelle organisation en transformant fin juillet 2022 le CDD en CDI du nouveau responsable financier à mi-temps. Ceci nous a permis de mettre en place un suivi plus régulier de nos recettes et dépenses, ainsi que de notre budget annuel.

Contrairement à l'année 2021, durant laquelle nous avons reçu un nombre exceptionnel de dons (1,1 M€), nous avons reçu en 2022 un montant de dons plus habituel (environ 1 M€), ce qui nous a quasiment permis de financer nos frais de fonctionnement annuels. Nous continuons de viser une gestion pérenne de l'association, sous la supervision de notre expert comptable et commissaire aux comptes.

Pour plus de détails sur les finances de l'association en 2022, nous vous invitons à vous référer au rapport financier, disponible sur notre site.

Un soutien financier aux groupes diversifié et ouvert

En 2022, sur l'enveloppe dédiée aux mobilisations des groupes adhérents de 50 000€, nous avons versés :

- ◆ 22 soutiens financiers
- ◆ à 18 associations ou groupes adhérents
- ◆ pour un total de 31 573 €, soit 63,15% de l'enveloppe de 50 000€ initialement prévue pour l'année.

À noter que la ligne dédiée aux projets artistiques, de communication ou de publications d'ouvrages a permis de soutenir la publication de l'Atlas de l'uranium à hauteur de 3 000 €.

Nous avons également accordé plusieurs soutiens financiers à des associations non-adhérentes, via le fonds de dotation Sortir du nucléaire pour un montant total de 3 700 €, notamment pour le Festival Alternatiba qui a été finalement annulé, mais nous avons fait le choix de maintenir notre contribution en forme de soutien à une structure en difficulté financière suite à cette annulation.

Voici quelques exemples de financements attribués :

- ◆ Comme chaque année nous avons soutenu les associations et groupes qui organisent les commémorations autour de Fukushima, SNP pour 814 € et des bombardements de Hiroshima et Nagasaki par Abolition des armes nucléaires — Maison de vigilance et Nah-Hague pour un montant total de 4 594 €
- ◆ L'événement du 27 mars à Cordemais contre les projets de construction de SMR organisé par SDN Pays Nantais pour 372 €
- ◆ Une campagne de prélèvements et d'analyses organisé par le Collectif Loire et Vienne en lien avec l'ACRO pour 5 500€ (financement à SDN 49)
- ◆ Le festival des Bure'lesques du 5 au 7 août pour 3 900€ en complément d'un financement accordé en 2021 (2 100€) mais qui n'avait pas été finalisé suite à l'annulation du festival.
- ◆ La tournée organisée par le Comité centrales en fin d'année pour leur film *Réveiller les esprits antinucléaires* à hauteur de 1 002€

Levée de fonds

L'année 2022 n'a pas marqué de changement dans la communication auprès de nos donateurs·trice·s. Il n'y a pas eu comme l'an passé de points notables sur ce volet de notre activité. Un travail d'analyse et de projections pour les années à venir a été entrepris en milieu d'année et donnera lieu à des changements dans notre approche de la levée de fonds en 2023.

Notre appel à don de fin d'année n'a malheureusement pas connu l'engouement de 2021 suite aux annonces de la relance du nucléaire par Emmanuel Macron. Il est pourtant important pour la lutte de maintenir un haut niveau de dons pour continuer la pression par ses actions, ses communications et son activité de manière générale. (Pour en savoir plus consultez notre rapport financier).

**MERCI À TOUTES ET À TOUS
POUR VOTRE ACTION AU SEIN DU
RÉSEAU "SORTIR DU NUCLÉAIRE"**
